

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Société Civile Professionnelle

Sabine ABRAHMI - Marine BLANCHET - Lisa LALLEMAND

Huissiers de Justice Associés

56 avenue Jean Jaurès - BP 56

92140 - CLAMART

Tel : 01 46 45 10 48

Fax : 01 46 45 78 75

etude-clamart@abjustice.fr

<http://www.abjustice.fr>



**LUNDI DIX NEUF AOÛT
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 09 heures 00**

A LA REQUETE DE :

[REDACTED]

SUR LA REQUISITION DE :

[REDACTED]

AYANT EXPOSE :

Laquelle m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

[REDACTED] ainsi déclaré;

Agissant en vertu :

D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 25/06/2024

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à

[REDACTED], ainsi déclaré;

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

5 rue de la Tour Grise

Lot 37, 112, 113 - Bâtiment A - Etage 3ème, logement n° 234

78200 MANTES LA JOLIE

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Sabine ABRAHMI, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Sabine ABRAHMI - Marine BLANCHET - Lisa LALLEMAND, Huissiers de Justice Associés demeurant 56 avenue Jean Jaurès - BP 56 à CLAMART (92), par l'un d'eux soussigné,

En présence de :

- AXAM DIAGNOSTICS représentée par Monsieur Meena YOUSSEF, ainsi déclaré en tant que Diagnostiqueur, , FRANCE
- [REDACTED], ainsi déclaré, 5 rue de la Tour grise, 78200 , FRANCE, Propriétaire

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR

5 rue de la Tour Grise

Lot 37, 112, 113 - Bâtiment A - Etage 3ème, Logement n° 234

78200 MANTES LA JOLIE

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, d'un diagnostiqueur qui n'est ni à mon service ni au service du créancier.

RÉFÉRENCE DE L'ACTE

De la copie de la Grosse dûment revêtue de la formule exécutoire du Jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES en date du 2 mars 2023 (RG n° 22/04387) signifié suivant acte de la SCP ABRAHMI BLANCHET LALLEMAND, Commissaire de Justice, en date du 22 mars 2023, à ce jour définitif ainsi qu'il en résulte d'un certificat de non-appel délivré par le Directeur des services de greffe judiciaires de la Cour d'Appel de Versailles en date du 3 mai 2023;

CONVOCATION

Préalablement à toutes constatations j'ai informé le débiteur occupant du local de mon intervention ce jour par téléphone.

LOCALISATION DU BIEN

Sur la Commune de MANTES LA JOLIE (78200), un bien immobilier figurant à la matrice cadastrale de ladite commune sous les relations suivantes :

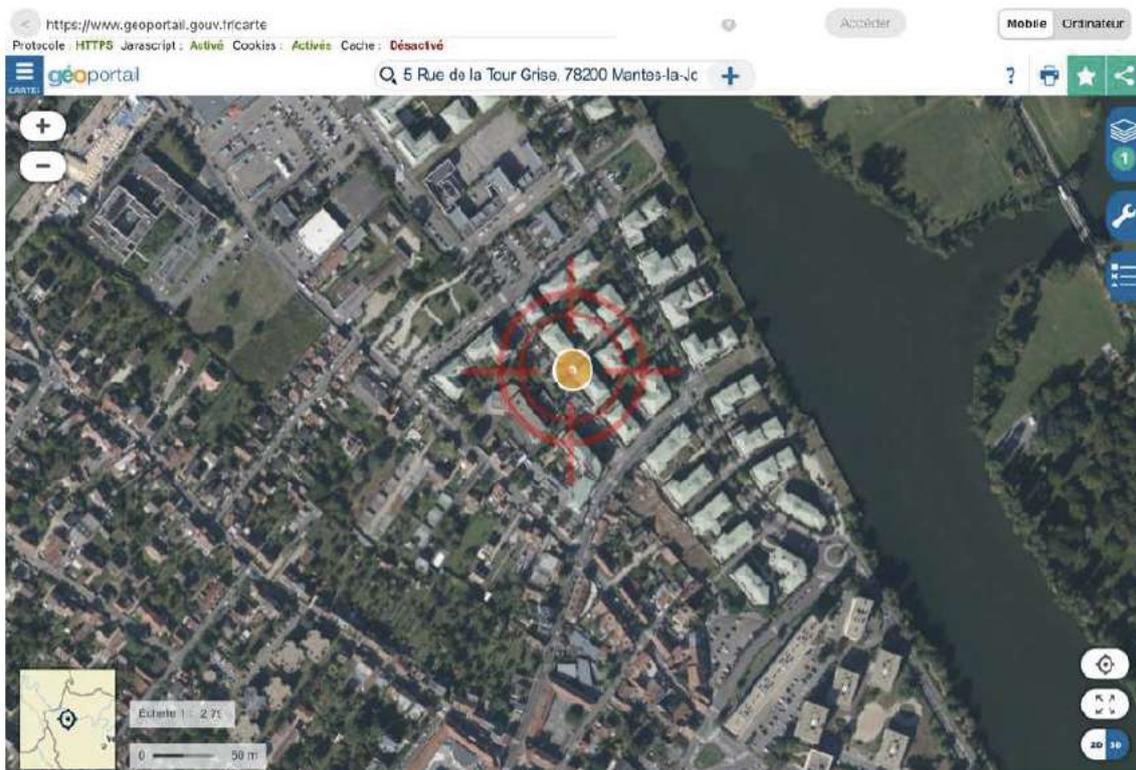
Section AL N°0528, 20 rue Castor d'une surface de 0ha01a01ca
Section AL N°0532, 18 rue Castor d'une surface de 0ha05a28ca
Section AL N°0533, 18 rue Castor d'une surface de 0ha02a47ca
Section AL N°0539, rue des abattoirs d'une surface de 0ha00a60ca
Section AL N°0540, quai de la tour d'une surface de 0ha02a22ca
Section AL N°0542, quai de la tour d'une surface de 0ha13a08ca

Et consistant en les LOTS :

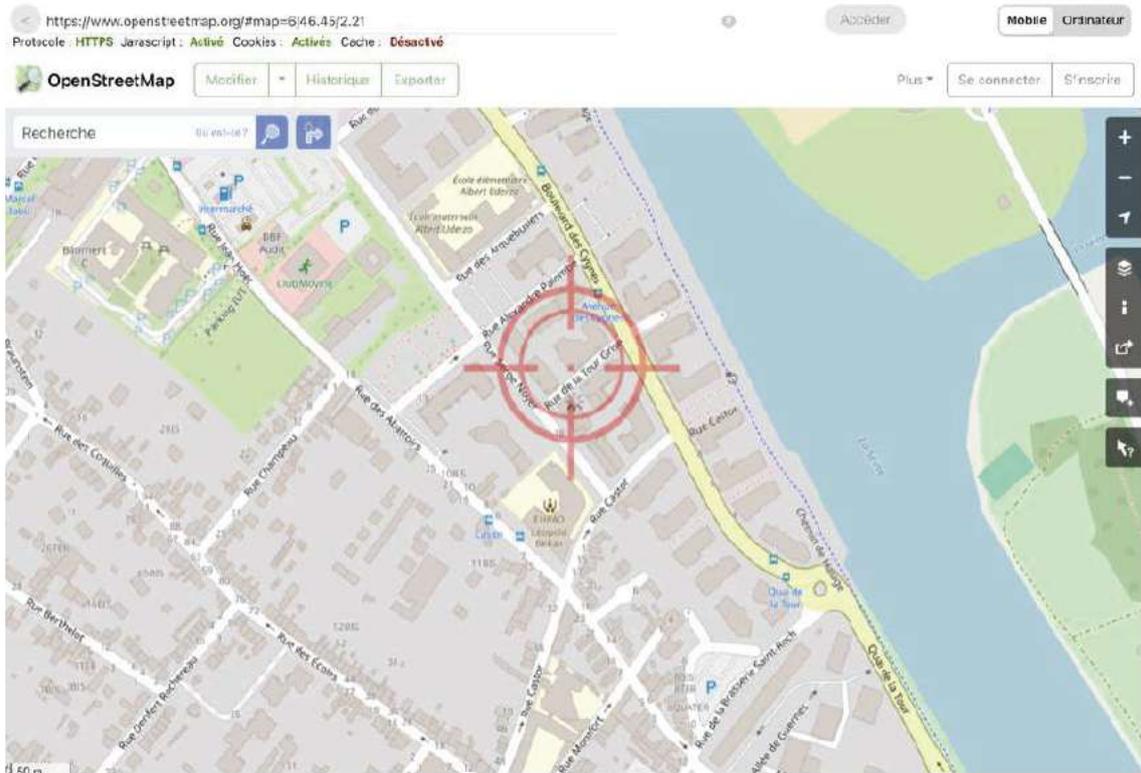
- n° 37 et les 185/10000 des parties communes;
- n° 112 et les 9/10000 des parties communes;
- n° 113 et les 9/10000 des parties communes;

Bâtiment A, 3ème étage fond gauche.

Je procède à des captures de vues satellite du bien afin de le localiser sur un plan et une carte.



1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

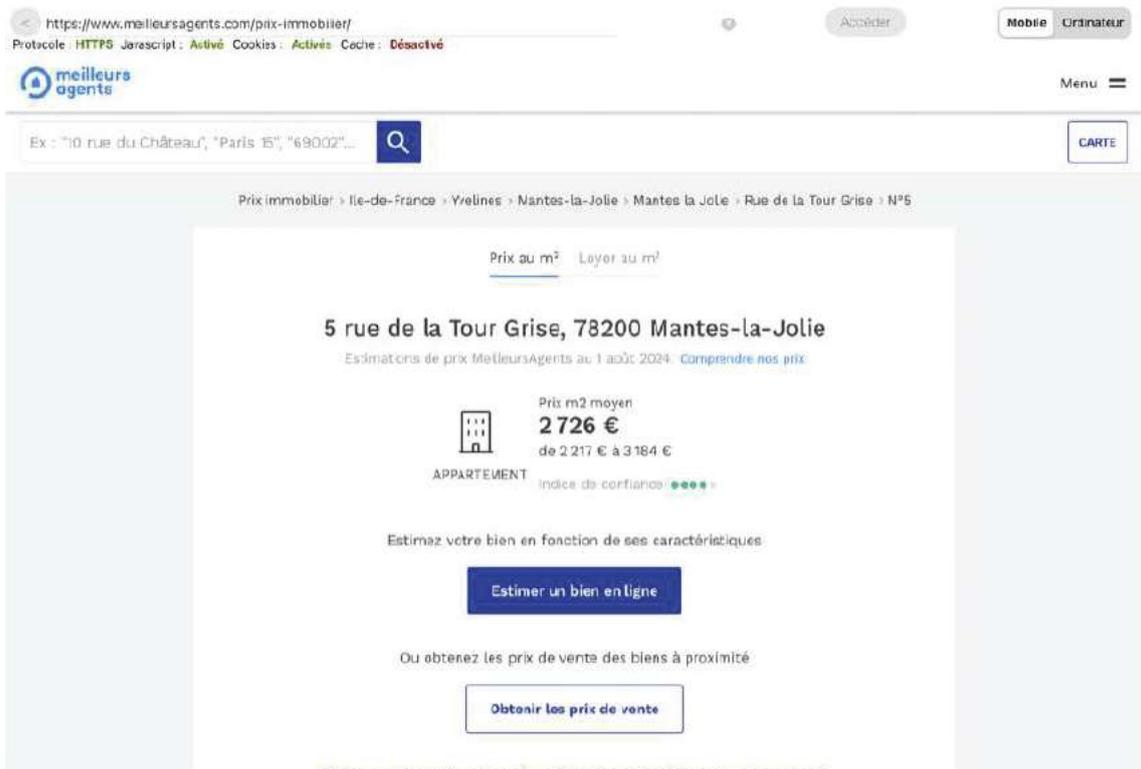


2.

INFORMATIONS SUR LA VILLE

Je procède à des captures d'écran du site Internet <https://fr.wikipedia.org> sur la ville du bien.

Je procède à des captures d'écran du site Internet <http://www.meilleursagents.com> sur la ville du bien.



1.

Photographiez le patrimoine vivant en France et participez au concours organisé du 15 août au 27 septembre

Mantes-la-Jolie

commune française du département des Yvelines

Langue Suivre Modifier

Pour les articles homonymes, voir Mantes.

Mantes-la-Jolie est une commune française, chef-lieu d'arrondissement du département des Yvelines, dans la région Île-de-France. C'est une ville moyenne, située sur la rive gauche de la Seine, à 57 km à l'ouest de Paris.

Carrefour de voies fluviales et terrestres, Mantes apparut très tôt comme un lieu de commerce et d'échanges, mais également, à l'époque médiévale, comme une place forte stratégique sur la frontière de l'Île-de-France, face à la Normandie.

Sommaire

Géographie

Localisation



2.

Mantes-la-Jolie se trouve dans le nord des Yvelines, à 57 km à l'ouest de Paris, à 47 km au nord-ouest de Versailles (préfecture du département) et à 85 km au sud-est de Rouen. La ville fait partie de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise qui compte plus de 400 000 habitants. Mantes-la-Jolie est implantée au cœur de la vallée de la Seine, dans un méandre de la rive gauche du fleuve. Les communes limitrophes sont Rosny-sur-Seine à l'ouest, Buchelay au sud et Mantes-la-Ville au sud-est. Elle est séparée par la Seine de Guernes au nord-ouest, Follainville-Dennemont au nord et Limay au nord-est. Sa superficie est de 938 hectares. Le territoire communal s'étend sur environ 5,5 kilomètres en longueur d'est en ouest et sur environ 1,5 km en largeur du nord au sud.



3.

Administration

Pays France

Région Île-de-France

Département Yvelines (sous-préfecture)

Arrondissement Mantes-la-Jolie (chef-lieu)

Intercommunalité CU Grand Paris Seine et Oise

Maire Raphaël Cognet (L.R.)

Mandat 2022-2025

Code postal 78200

Code commune 78361

Démographie

Gentilé Mantais

Population municipale 44 539 hab. (2021 ▼)

Densité 4 748 hab./km²

Géographie

Coordonnées 48° 59' 27" nord, 1° 43' 02" est

Altitude 34 m
Min. 17 m
Max. 41 m

Superficie 9,38 km²

Type Commune urbaine

Unité urbaine Paris (banlieue)

Aire d'attraction Paris (commune d'un pôle secondaire)

Étapes

Hydrographie

Deux cours d'eau sont à remarquer : la Seine, qui longe la ville sur sa partie nord, et la **Vaucoeurs** qui, si elle ne passe plus dans la commune, avait un bras détourné, le « Mauv », qui alimentait les **tanneries** jusqu'au début du **XX^e** siècle. Le territoire communal englobe l'île l'Aumône et une partie de l'île aux Dames, également appelée l'île de Limay, qui est traversée par le pont reliant Mantes-la-Jolie et Limay.

La ville comprend également deux lacs situés au bord de la Seine : le « lac des Pêcheurs » et le « lac de Gassicourt ». Le stade nautique international de Mantes-en-Yvelines est composé d'un bassin artificiel longeant la Seine. Il est connecté au fleuve par l'intermédiaire d'un bassin issu de l'exploitation des sablières.

Par sa situation, la commune est exposée aux risques d'inondation. Certaines parties de la commune ont déjà été inondées, notamment lors de la **grande crue de 1910**. Pendant celle-ci, à Mantes-la-Jolie, le débit maximum a été mesuré par jaugeage ; il était de **3 300 m³/s**. Ce risque a motivé la mise en place d'un **plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)**, entré en vigueur par arrêté préfectoral du 30 juin 2007^[1]. Il concerne 57 communes yvelincises riveraines de la Seine et de l'Oise. Ce plan définit plusieurs zones auxquelles sont associées des réglementations particulières. Le long de la Seine, une bande de **25 m** est classée en zone **marbré**, ce qui signifie que toute construction y est proscrite afin de préserver les zones de grand écoulement du fleuve. À Mantes-la-Jolie, de vastes espaces situés dans les secteurs des lacs, du stade nautique et des berges de la Seine sont classés en zone **verte**, ce qui signifie que,

4.

Voies de communication et transports

Déplacements doux

Le 19 mai 2009, la municipalité donne le coup d'envoi d'un service de vélos en libre-service appelé « **VéiMantes** »^[4]. Contrairement à la plupart des autres systèmes de **vélopartage**, sa gestion n'est pas déléguée à une entreprise, ni liée à un marché de publicité, mais assurée par une association, après avoir été gérée en régie municipale pendant quelques mois^[5]. Les vélos ne sont pas attachés à des bornes, mais doivent être demandés dans chacune des huit structures qui accueillent une station. Ce service n'existe plus depuis l'été 2010^[6].

Par ailleurs, la Ville propose des itinéraires cyclables, notamment sur la Ceinture Verte offrant ainsi **15 km** de promenade sur les bords de **Seine**.

Stationnement

Jusqu'en 2010, la **Sotrema** a la charge du stationnement, en plus du ramassage des ordures ménagères de l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, activité qu'elle a conservée. En 2010, une délégation de service public a été accordée à **Vinci Park**, devenue **Indgo**, pour la gestion du stationnement en surface et dans les parkings souterrains :

- **Cœur de Ville** : rue Gambetta, 243 places ;
- **Hôtel de Ville** : place Saint-Jacques, 305 places ;
- **Normandie** : place Henri-Dunant, 340 places ;



Parking Normandie.

5.

- **Vieux Pilon** : rue d'Alsace, abonnements uniquement.

La ville est dotée de deux zones de stationnement résidentiel (rouge et bleue). Les habitants peuvent obtenir une carte annuelle payante leur permettant de stationner sur l'ensemble des parkings de leur zone de résidence. La zone rouge correspond au centre-ville auquel s'ajoute le secteur de la gare et celui de la place Henri-Dunant. La zone bleue s'étend sur le quartier des Martrains et une partie de Cassicourt. Dans ces zones, le stationnement est payant tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, sauf dimanches et jours fériés.

Réseau routier

Mantes-la-Jolie est traversée dans la direction est-ouest par l'ancienne route nationale 13, déclassée en route départementale 113. Elle constitue l'axe principal de la commune avec l'avenue du Général-de-Gaulle, le boulevard du Maréchal-Juin, et l'avenue de la République. La ville est contournée à l'est par la route départementale 923 (ancienne route nationale 183) qui la relie à Magry-en-Vexin et à Houdan. Mantes est également reliée à Meulan par la RD 190 (ancienne route nationale 190) et à Dreux par la RD 923 (ancienne route nationale 828).

L'autoroute A13 passe au sud de la ville, ce qui met Mantes-la-Jolie à 55 kilomètres de Paris (vers l'est), à 45 kilomètres de La Défense (en empruntant l'autoroute A14 après Orgeval) et à 83 kilomètres de Rouen (vers l'ouest). Trois sorties desservent l'agglomération mantaise :

- N° 11 : Mantes-Est (kilomètre 47) ;
- N° 12 : Mantes-Sud (kilomètre 49) ;
- N° 13 : Mantes-Ouest (kilomètre 50).

Réseaux de bus et de cars

La commune est desservie par :

- les lignes 2A, 2B, 9, 15, 21, 22, 26, 52, 90, 91, A, B, C, D, F, G, M, N, P, R2, V, X, Z et A14 Mantes du réseau de bus du Mantois ;



6.

- les lignes 78, 80 et 501 du réseau de bus Île-de-France Ouest ;
- la ligne N151 du réseau Noctilien.

Réseaux de transport à la demande

La communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines a mis en place le service TàD Mantois (ex-Tamy). Il s'agit de véhicules qui transportent les habitants des communes les plus rurales de l'agglomération vers les communes centrales, telles que Mantes-la-Jolie, sur réservation et avec un titre de transport au tarif normal.

Mantes-la-Jolie est par ailleurs dotée d'une société de taxis collectifs assurant des liaisons de banlieue à banlieue, notamment en direction des aéroports parisiens. Il s'agit de la société ATA France, créée en 2000 par Aziz Senni, entrepreneur local.

Réseaux ferroviaires

Mantes-la-Jolie est un important carrefour ferroviaire et dispose de deux gares situées dans la zone 5 des transports en commun d'Île-de-France :

- Mantes-Station ;
- Mantes-la-Jolie : TER Normandie et TGV inOui.

Transilien

Les gares de Mantes-la-Jolie et de Mantes-Station sont desservies par la ligne J du Transilien :

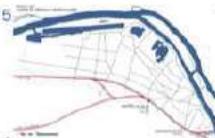
- Paris-Saint-Lazare - Vernon, via Poissy, par la rive gauche de la Seine ;
- Paris-Saint-Lazare - Bréval, via Poissy, par la rive gauche de la Seine ;
- Paris-Saint-Lazare - Mantes-la-Jolie, via Conflans-Sainte-Honorine, par la rive droite de la Seine.

Mantes-la-Jolie bénéficie ainsi de deux liaisons omnibus avec Paris-Saint-Lazare en 55 minutes via Poissy et en 1 heure et 15 minutes via Conflans-Sainte-Honorine.

La gare de Mantes-la-Jolie est desservie par la ligne N du Transilien :



Autocar de l'Express A14.



Gares et réseau ferroviaire



Gare de Mantes-la-Jolie.

7.

Mantes-la-Jolie bénéficie ainsi d'une liaison omnibus avec Paris-Montparnasse en 1 heure et 15 minutes.

TER

La gare de Mantes-la-Jolie est desservie par plusieurs lignes TER Normandie, qui relient Paris-Saint-Lazare à la Normandie :

- Paris – Rouen-Rive-Droite ;
- Paris – Vernon - Giverny ;
- Paris – Serquigny ;
- Paris – Évreux-Normandie.

Mantes-la-Jolie bénéficie ainsi d'une liaison directe avec Paris-Saint-Lazare en 35 minutes.

TGV

La gare de Mantes-la-Jolie est desservie quotidiennement par une ligne TGV inOui transversale contournant Paris :

- La Havre - Rouen-Rive-Droite - **Mantes-la-Jolie** - Versailles-Chantiers - Massy-Palaiseau - Lyon-Part-Dieu - Valence TGV - Avignon TGV - Marseille-Saint-Charles.

Les liaisons expérimentales La Havre – Strasbourg (72 voyageurs par jour en moyenne) et Cherbourg - Dijon (54 voyageurs par jour en moyenne) ont été interrompues à partir du 11 décembre 2010, supprimant de ce fait la liaison quotidienne entre Mantes-la-Jolie et l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle^{7,8}.

Réaménagement de la gare et transport en commun en site propre



Gare de Mantes-la-Jolie.



TGV en gare de Mantes-la-Jolie.

8.

RER E

La desserte de Mantes-la-Jolie par une ligne de RER est attendue depuis très longtemps. En 1999, la ligne E du RER est inaugurée entre Paris et l'Est de l'agglomération parisienne. Une seconde phase prévoyait le prolongement à l'ouest de cette ligne en direction de Saint-Nom-la-Bretèche, Versailles-Rive-Droite et Mantes-la-Jolie, via Pont-Cardinet. L'échec de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2012 et le fait que cette solution ne permette pas de décharger suffisamment la ligne A du RER sont à l'origine de l'abandon de ce projet en 2005¹³.

En 2009, à l'occasion du dixième anniversaire de la ligne E du RER, le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF ont confirmé que la ligne devrait être prolongée à l'ouest jusqu'à Mantes-la-Jolie à l'horizon 2017¹⁴, dans le cadre du projet du Grand Paris et de la modernisation et de l'amélioration du réseau de transport en commun francilien. Un tunnel doit être creusé entre l'actuel terminus Haussmann Saint-Lazare et La Défense, puis le reste de la ligne sera à l'air libre de Nanterre à Mantes-la-Jolie, en reprenant les infrastructures ferroviaires existantes de la ligne J du Transilien. Ce projet devrait permettre aux habitants de l'agglomération mantoise de rejoindre La Défense en 38 minutes, contre 52 aujourd'hui (avec un changement obligatoire en gare de Houilles-Carrières-sur-Seine).

Le 9 décembre 2009, le conseil d'administration du STIF vote favorablement le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP)¹⁵ qui lui est présenté¹⁶ et saisit la Commission nationale du débat public (CNDP) le 18 décembre 2009¹⁷. Cette dernière devrait organiser une concertation publique courant 2010 pour permettre un début des travaux en 2013 et une mise en



Une rame du RER E en gare de Tournaï.

9.

Le 27 janvier 2010, l'EPAMSA, l'EPAD, l'EPASA et RFF annoncent qu'ils ont signé un protocole de partenariat relatif aux études de mise en œuvre du prolongement du RER E vers l'ouest¹⁹. Les travaux commencent en 2015 et devaient durer jusqu'en 2022^{12,20}, mais ils ont pris deux ans de retard, en raison du protocole de financement qui s'est révélé difficile à mettre au point entre toutes les parties intéressées²¹.

Le 31 janvier 2013, le projet est déclaré d'utilité publique²².

Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine apportent 350 millions d'euros nécessaires au bouclage du financement et au début des opérations d'aménagement²³. De plus, l'État et la Région Île-de-France signent le 7 février 2017 un avenant au Contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020 prévoyant 60 millions d'euros supplémentaires pour les transports et permettant de consolider des "projets majeurs", comme le prolongement du RER Éole jusqu'à Mantes-la-Jolie²⁴.

Les premiers travaux préparatoires à Mantes-la-Jolie commencent fin 2015 avec l'aménagement provisoire de la place de la Gare. Les travaux d'Éole sont programmés sur 8 ans, de façon à garantir la continuité de l'exploitation de la ligne J de 2016 à 2024. Réalisés sans interruption de la circulation des trains, ils représentent un investissement sans précédent d'un montant global de 3,7 milliards d'euros²⁵. À Mantes, l'objectif est d'adapter la gare aux besoins d'Éole et à une prévision d'augmentation d'environ 25 % de fréquentation. Une meilleure qualité de service est attendue avec notamment la mise en accessibilité des quais pour les Personnes à Mobilité Réduite, la création d'une nouvelle voie de circulation ferroviaire, l'extension de la gare existante côté Nord, la création d'un nouveau bâtiment voyageur côté sud, la construction d'une nouvelle passerelle pour permettre une meilleure fluidité de circulation des voyageurs.

La construction de cet équipement (situé côté Mantes-la-Ville) a débuté en 2017 et devrait s'achever courant 2018. Il offrira un guichet SNCF, une boutique bus ainsi que des espaces de commerces²⁶. Le chantier du bâtiment Nord (situé côté Mantes-la-Jolie) débute au printemps 2018. Il doit être étendu et rehaussé d'un étage. Dès le deuxième semestre 2017, la billetterie, la boutique Relay et la boutique bus sont installés sur le parvis dans des bungalows. La modernisation de l'ensemble de l'édifice (qui conservera sa façade historique) prendra deux ans. Un guichet SNCF, une agence Navigo, une boutique bus ainsi que des commerces s'installeront dans le nouveau hall voyageurs²⁷.

10.

A proximité de la chaufferie du Yal Bourre, des travaux de demolition de riches industrielles ont lieu en 2016. Sur cet espace, sera construit un atelier de maintenance où les rames seront à la fois garées, entretenues et nettoyées. Cet équipement emploiera à terme 200 personnes. Le passage à niveau rue des Piquettes doit être supprimé. À partir de 2019, les voies seront remaniées, les ouvrages d'art et l'atelier sortiront de terre. En 2024, la nouvelle ligne E remplacera la ligne J actuelle Paris/ Mantes via Poissy²⁸.
[réf. non conforme]

Ligne nouvelle Paris-Normandie

Au cours d'un déplacement au Havre le 16 juillet 2009, le président de la République Nicolas Sarkozy indique sa volonté de construire une ligne nouvelle Paris-Normandie entre Paris et Le Havre, *via* Mantes-la-Jolie et Rouen²⁹. Ce projet permettrait de mettre Le Havre à seulement une heure et quinze minutes de Paris, contre deux heures actuellement. C'est le tracé sud, *via* Mantes-la-Jolie, qui semble privilégié face au tracé nord, envisagé d'avril à juin 2009³⁰, qui aurait fait passer cette ligne à grande vitesse (LGV) *via* Cergy-Pontoise.

Le 9 juillet 2013, Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, annonce l'abandon de ce projet LGV Normandie, au profit d'une ligne classique³¹.

Climat

Pour des articles plus généraux, voir Climat de l'Île-de-France et Climat des Yvelines.

En 2010, le climat de la commune est de type climat océanique dégradé des plaines du Centre et du Nord, selon une étude du CNRS s'appuyant sur une série de données couvrant la période 1971-2000³². En 2020, Météo-France publie une typologie des climats de la France métropolitaine dans laquelle la commune est exposée à un climat océanique et est dans la région climatique Sud-ouest du bassin Parisien, caractérisée par une faible pluviométrie, notamment au printemps (120 à 150 mm) et un hiver froid (3,5 °C)³³.

Pour la période 1971-2000, la température annuelle moyenne est de 11,1 °C, avec une amplitude thermique annuelle de 14,4 °C. Le

11.

période 1991-2020, la température moyenne annuelle observée sur la station météorologique la plus proche, située sur la commune de Magnanville à 4 km à vol d'oiseau³⁴, est de 11,6 °C et le cumul annuel moyen de précipitations est de 641,5 mm^{35,36}. Pour l'avenir, les paramètres climatiques de la commune estimés pour 2050 selon différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre sont consultables sur un site dédié publié par Météo-France en novembre 2022³⁷.

Statistiques 1991-2020 et records MAGNANVILLE (78) - alt : 123m, lat : 48°57'49"N, lon : 1°40'27"E

Records établis sur la période du 01-03-1995 au 03-12-2023

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	1,7	1,8	3,6	5,5	8,6	11,6	13,4	13,6	10,9	8,6	4,8	2,3	7,2
Température moyenne (°C)	4,3	5,1	7,8	10,7	13,9	17,2	19,5	19,5	16,2	12,5	7,7	4,6	11,6
Température maximale moyenne (°C)	6,8	8,4	12,1	15,8	19,1	22,8	25,5	25,3	21,4	16,5	10,7	7,2	16
Record de froid (°C)	-12,7	-12,3	-8,5	-3,2	-0,7	3,3	6,6	5,8	2,4	-3,5	-8,2	-10,1	-12,7
date du record	01.01.1967	07.02.12	13.03.13	09.04.21	06.05.19	01.06.06	16.07.12	26.08.1998	30.09.18	28.10.03	24.11.1993	26.12.1996	1997
Record de chaleur (°C)	15,5	20,5	25,6	28,4	31,2	37,7	41	40,4	35,5	29,5	20,9	16,9	42
date du record	27.01.01	27.02.19	31.03.21	20.04.18	27.06.05	21.08.11	26.07.18	12.08.03	06.09.23	03.10.11	01.11.14	07.12.03	2019
Précipitations (mm)	48,5	47,7	48,4	42,5	62,1	53,9	51,5	56,5	40,9	65,3	57	67,2	641,5

Source : « Fiche 78354061 [archive] », sur donneespubliques.meteofrance.fr, édité le : 06/12/2023 dans l'état de la base

^ Urbanisme

Typologie

12.

- les Hautes Garennes : un secteur non urbanisé, site d'un futur écoquartier fluvial.

Centre-ville

Les premières opérations d'urbanisme à grande échelle se firent lors du percement de la rue Royale au XVIII^e siècle qui était le tronçon *intra muros* de la grande route de Paris à Rouen. Le chantier fut considérable et nécessita la démolition de nombreuses maisons, car la route traversait en droite ligne la ville, depuis la porte de Rosny jusqu'à la Seine, donnant sur le pont Perronet.



Rue Nationale.

L'urbanisme connut un renouveau après la Seconde Guerre mondiale. En effet, les bombardements de 1944 causèrent des dégâts considérables à une grande partie du centre historique. L'architecte Raymond Lopez, nommé architecte de la ville par Jean-Paul David (maire de 1947 à 1977), fut chargé de la phase de reconstruction. Après le déblaiement des ruines, il proposa un nouveau plan pour le centre-ville, basé sur ses conceptions de l'urbanisme.

Au début des années 1960, on procéda à l'assainissement des lots insalubres situés en bord de Seine, dans le centre historique. Cet assainissement était envisagé déjà depuis les années 1920, mais n'avait jamais été mis à exécution. Le projet réalisé en plusieurs tranches, amena la démolition totale du secteur connu sous le nom de « bas-quartiers », et le remplacement des îlots par des immeubles de plus grande taille disposés régulièrement et ayant la forme de barres et de plots.

Gassicourt

Gassicourt, *Gacicuria* au XII^e siècle, *Gacicort* en 1252⁴⁷, (en latin *Wasi Cortis*) était un village rural dont le territoire s'étendait à l'ouest du centre historique de Mantes. Il s'est développé autour de l'église Sainte-Anne. En 1930, Gassicourt est annexée à Mantes.

Aujourd'hui, c'est un quartier résidentiel, composé essentiellement de maisons bourgeoises (près du centre-ville) et de pavillons. Actuellement^[Quand ?] ce quartier subit ponctuellement des opérations de densification, à proximité des axes importants. Il s'agit en général de bâtir un immeuble d'environ quatre étages qui vient remplacer un bâti peu dense.

13.

grille communale de densité de l'INSEE. Elle appartient à l'unité urbaine de Paris, une agglomération inter-départementale regroupant 411 communes^[1] et 10 785 092 habitants en 2017, dont elle est une commune de la banlieue^[2,43].

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Paris, dont elle est une commune d'un pôle secondaire^[Note 2]. Cette aire regroupe 1 929 communes^[14,45].

Occupation du territoire

Le territoire de Mantes-la-Jolie est occupé de la manière suivante [Quand ?]^[46] :

Type d'occupation	Pourcentage	Superficie
Espaces naturels	35 %	331 hectares
Zones urbaines	54 %	518 hectares
Zones d'urbanisation future	11 %	112 hectares



Les espaces naturels représentent environ un tiers du territoire et sont localisés en périphérie des zones urbaines, essentiellement autour de la Seine et des deux lacs, ainsi que sur les deux îles. L'espace urbain occupe aujourd'hui plus de la moitié de la superficie totale de la ville. Contraint par le fleuve au nord et par les voies ferrées au sud, la ville s'est développée d'est en ouest, depuis le centre-ville jusqu'au Val Fourré, sur près de 4 kilomètres.

Quartiers

On distingue généralement quatre secteurs, ayant chacun une forme urbaine caractéristique. Ils sont le reflet de l'urbanisation de la ville d'est en ouest :

- le centre-ville : un quartier dense et commercial ;
- Gassicourt : un quartier résidentiel pavillonnaire ;

14.

la totalité des entrepôts industriels, afin de construire un complexe immobilier de standing. Le projet, connu sous le nom du *Domaine des Bords de Seine*, prévoyant à l'origine un certain nombre d'équipements et de logements, a rencontré un certain nombre de problèmes et de changements d'orientation, notamment la réduction du nombre d'équipements et l'augmentation du nombre de logements prévus. Le concept du projet est dévier la voie sur berges vers au sud, afin d'y implanter des immeubles de part et d'autre et de libérer un large espace pour créer une promenade en bord de Seine. En 2009, le projet n'est pas terminé. De nombreux immeubles de logements restent à construire. Ce projet est sujet à controverse, les opposants invoquant le trop grand nombre de logements en construction, le caractère répétitif des immeubles, la qualité des constructions, mais aussi l'absence de logements sociaux.

Le Val Fourré

Au début des années 1950 se pose le problème de l'accueil des populations ouvrières, et il fut décidé d'utiliser les terrains de l'ancien aéroclub de Gassicourt, au lieu-dit du Val Fourré, à l'ouest de la ville, pour construire un important complexe de logements. Le 3 août 1959 est signé le décret portant la création de la ZUP du Val Fourré. Le projet est confié aux architectes-urbanistes Raymond Lopez et Henri Longepierre, qui décident d'y appliquer les principes de la Charte d'Athènes. Construit à partir des années 1960 (les premiers bâtiments commencent à sortir de terre dès l'année 1963), le Val Fourré est l'un des grands ensembles français les plus représentatifs de la pensée urbaine et architecturale de cette époque.



Le Val Fourré.

Le Val Fourré est divisé en plusieurs secteurs dont les noms rendent hommage à des personnes illustres de différents domaines : les Peintres, les Médecins, les Explorateurs, les Aviateurs, les Musiciens, les Inventeurs, les Écrivains et les Physiciens. Un grand centre commercial est implanté au cœur du quartier. Conçu à l'origine pour être « Mantes 2 », ce projet ne vit pas le jour sous sa forme initialement prévue.

Une densification trop importante de logements dans sa partie nord (quartiers des Peintres et des Médecins), un quartier excentré et mal connecté au centre-ville, le manque d'équipements publics en raison du dérapage financier de l'opération, le manque de

15.

Protocole : HTTPS JavaScript : Actif Cookies : Actif Cache : Désactivé
presque uniquement de logements sociaux, sont autant de raisons ayant abouti à la dérive de ce quartier à partir de la fin des années 1970. À partir de ce moment, certaines familles de la classe moyenne préfèrent quitter le quartier pour des maisons individuelles. Elles sont remplacées par des étrangers.

Pauvreté économique, difficultés sociales et erreurs urbanistiques eurent comme conséquence les émeutes urbaines de 1991. Le quartier du Val Fourré a concentré jusqu'à 25 000 habitants avant les premières démolitions de tours entamées dès 1992, sous le mandat de Paul Picard (maire de 1977 à 1995).

- le 26 septembre 1992 : démolition des quatre tours des Écrivains, remplacées par une pépinière d'entreprise.
- le 1^{er} juillet 2000 : démolition des deux tours Millel, remplacées par le square des Peintres.
- le 1^{er} juillet 2001 : démolition des deux tours Sully, remplacées par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), le centre des finances, ainsi qu'un immeuble comprenant des logements et un hôtel.
- le 20 novembre 2005 : démolition des deux tours Ramon. Des logements sont en projet sur l'emplacement des deux tours.
- le 2 juillet 2006 : démolition des trois tours Degas, remplacées par le Pôle nautique de Nantes-en-Yvelines qui a ouvert ses portes en décembre 2011.

Le quartier du Val Fourré souffre de sa position « au bout de la ville ». Ce quartier n'est pas traversé, il est contourné. Dès 1992, Mantes-la-Jolie devient un site pilote de la politique de la ville. Dès lors, le Val Fourré va bénéficier de fonds importants de l'État, puis de l'Europe avec la mise en place du Programme d'Initiative communautaire Urban (PIC Urban). Ce programme vise, par diverses mesures, à favoriser le développement économique et social. Ainsi depuis 1992, les programmes successifs aboutirent à la démolition de treize tours d'habitation et de plusieurs barres de logements, soit environ 2 000 logements, afin de pouvoir remodeler les espaces publics et créer de nouvelles rues traversant les très grands îlots du Val Fourré. L'objectif est d'ouvrir le quartier sur la Seine au nord et sur le quartier de Gassicourt à l'est.

En 2009, la ville célèbre les cinquante ans de l'acte de naissance du Val Fourré en organisant une table ronde, en présence d'Henri Longepierre, ainsi que des balades urbaines dans le quartier. La chapelle Saint-Jacques accueille une exposition intitulée « Mantes : 80 ans d'histoire urbaine » qui retrace l'évolution de la ville à travers des photographies d'époque et des documents

16.

Protocole : HTTPS JavaScript : Actif Cookies : Actif Cache : Désactivé

Sécurité

Le Val Fourré est classé depuis 2012 en zone de sécurité prioritaire, avec renforcement des effectifs de la police nationale. En effet, la commune « souffre plus que d'autres d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée »⁴⁸ et « connaît depuis quelques années une dégradation importante de ses conditions de sécurité »⁴⁹, ce qui a été identifié comme tel par le ministère de l'Intérieur du gouvernement Jean-Marc Ayrault, permettant ainsi à ce territoire de bénéficier de policiers supplémentaires.

Les Hautes Garennes

Situé à l'ouest du quartier du Val Fourré, le site des Hautes Garennes s'étend jusqu'à Rosny-sur-Seine. Il s'agit du dernier territoire non urbanisé de Mantes-la-Jolie. Sur ce terrain de plus d'une centaine d'hectares, se trouvait une activité d'extraction de sable, aujourd'hui terminée.



Les Hautes Garennes, site du futur écoquartier fluvial

À la fin des années 1990, la ville manque de place pour construire de nouveaux équipements. C'est pourquoi le nouvel hôpital est construit aux Hautes Garennes, en lisière du Val Fourré. Au début des années 2000, l'urbanisation de ce territoire continue avec l'implantation d'activités dans le cadre de la ZAC Sully, la création d'une zone franche et la construction deux bâtiments annexes au centre hospitalier (services de psychiatrie et de gériatrie).

Dans le cadre du « Contrat de projet État-Région 2007-2013 », les villes de Mantes-la-Jolie et de Rosny-sur-Seine ont signé, le 3 mars 2009, une convention cadre de partenariat⁴⁹, avec le préfet de la région Île-de-France, permettant d'engager des études en vue de la réalisation d'un écoquartier, à cheval sur les deux communes, sur ce territoire bordé au sud par le bois de la Butte-verte et au nord par la Seine et le stade nautique. Le projet prévoit la construction d'environ 2 000 logements et d'une ligne de transport en commun en site propre⁹ de type T Zen. La réalisation de ce nouveau quartier, à l'ouest du Val Fourré, permettrait d'intégrer l'ancienne ZUP dans le tissu urbain de l'agglomération.

Le premier acte de la concertation s'est déroulé d'octobre 2011 à février 2012. Il a permis de réaliser des ajustements sur le projet urbain réalisé par l'agence TER.

17.

Le second acte de la concertation se déroule de novembre 2012 à mai 2013. Les thématiques du logements et de l'espace public y sont abordées^[1].

Calendrier

Le calendrier provisoire pour ce projet est le suivant :

- 2013 : poursuite de la concertation, [déclaration d'utilité publique](#), mise en compatibilité des PLU, dossier [ici](#) sur l'eau, enquêtes publiques, création de la ZAC ;
- 2014/2020 : phase 1 ;
 - 2014 : premiers aménagements ;
 - 2015 : premières constructions ;
- 2021/2025 : phase 2 ;
- 2026/2030 : phase 3 ;
- 2031/2035 : phase 4.

Description du projet

Le projet urbain prévoit la construction sur ce vaste site de quatre quartiers :

- le *quartier du bois des berges* : à proximité du Val-Fourré et du pôle nautique Aqualude ;
- le *quartier du port* : à proximité du bassin de la sablière ;
- le *quartier de la prairie des sables* : au cœur de l'espace naturel des Hauts-Garennes ;
- le *quartier des jardins de Seine* : à proximité de Rcsny-sur-Seine et de la station d'épuration.

Ils doivent être connectés par un axe structurant est-ouest sur lequel passera le transport en commun en site propre. Entre ces quartiers aux ambiances différentes, les espaces naturels existants seront mis en valeur.

18.

Habitat et logement

En 2018, le nombre total de [logements](#) dans la commune était de 18 087, alors qu'il était de 17 457 en 2013 et de 16 364 en 2008^[1].

Parmi ces logements, 94,1 % étaient des [résidences principales](#), 0,5 % des résidences secondaires et 5,4 % des logements vacants. Ces logements étaient pour 16,6 % d'entre eux des [maisons individuelles](#) et pour 81,1 % des [appartements](#)^[2].

Le [logement social](#) est fortement représenté à Mantes-la-Jolie. Selon le recensement, le nombre de logements sociaux est passé de 6 235 en 2008 (40,6 % du parc des résidences principales) à 6 984 en 2018 (41,0 %)^[2]. La commune respecte donc très largement ses obligations issues de l'article 55 de la [loi SRU](#) qui impose un pourcentage minimal de ces logements dans les zones urbaines.

Le tableau ci-dessous présente la typologie des logements à Mantes-la-Jolie en 2018 en comparaison avec celle des Yvelines et de la France entière. Une caractéristique marquante du parc de logements est ainsi une proportion de [résidences secondaires](#) et logements occasionnels (0,5 %) inférieure à celle du département (2,6 %) mais supérieure à celle de la France entière (9,7 %). Concernant le statut d'occupation de ces logements, 29,5 % des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement (31,6 % en 2013), contre 58,6 % pour les Yvelines et 57,5 % pour la France entière^[3].

Le logement à Mantes-la-Jolie en 2018.

Typologie	Mantes-la-Jolie ^[1]	Yvelines ^[4]	France entière ^[5]
Résidences principales (en %)	94,1	91,1	82,1
Résidences secondaires et logements occasionnels (en %)	0,5	2,6	9,7
Logements vacants (en %)	5,4	6,3	8,2

Projets d'aménagement

Avec plusieurs autres communes, la ville de Mantes-la-Jolie fait partie de l'opération d'aménagement Seine-Aval, menée par

19.

Dans le cadre des réflexions sur le [Grand Paris](#), Mantes-la-Jolie pourrait bénéficier d'un développement de la vallée de la Seine sur l'axe Paris-Le Havre, comme le préconise [Antoine Grumbach](#), l'un des [architectes](#) ayant participé à la consultation « Le Grand Paris de l'agglomération parisienne ».

^ Toponymie

Les plus anciennes références écrites de Mantes mentionnent différentes formes : *Medania* au IX^e siècle^{47,51,53}, *Medunta*⁴⁷, *Medanta*⁵³, *Medonta castrum*⁴⁷, *Medonta villa* vers 1272⁴⁷.

Toutes ces formes semblent issues d'un primitif **Meduanta*, pluriel de **Meduantum*^{55,56}. Ce toponyme est issu d'un [hydronyme](#), comme c'est souvent le cas ; en effet, *Medante fluminis* (de *flumen* « fleuve ») est mentionné au X^e siècle⁵³. Sa signification possible conforte cette hypothèse car **Meduanta* repose sur le gaulois *medu-* « hydromel »⁵⁶, suivi du suffixe *-anta*. Le nom de la Mayenne (*Meduana*) est basé sur le même élément⁵⁶.

Ce nom évolua par la suite et subit l'évolution phonétique du gallo-roman au français, avec l'amuissement régulier de la consonne intervocalique, d'où *Maante*, puis progressivement *Mantes* à partir de la fin du XVI^e siècle. Son nom devint sporadiquement *Mantes-sur-Seine* dès le XVII^e siècle, à l'époque du développement des services postaux, afin éviter toute confusion avec Nantes ^[réf. nécessaire].

Dès l'origine, trois localités bien distinctes, mais contiguës, portaient le nom de **Mante**^{57,58} :

1. *Manie-la-Ville*, *Medanta*, *Medunia*, *Medonta-Vila*. C'était une [paroisse](#) rurale qui correspond à l'actuelle Mantes-la-Ville.
2. *Manie-l'Eau*. C'était une agglomération de maisons de pêcheurs, qui s'étendait le long de l'actuel quai des Cordeliers, le long de la Seine, jusqu'au village de *Mante-la-Ville*. Par la suite les fortifications englobèrent le village de pêcheurs.
3. *Manie-le-Château*, *Medanta-Castrum* ou *Castellum*. C'est la butte sur laquelle fut construite la motte *castrala*⁵⁹ puis le château⁶⁰.

En 1930, à la suite de la fusion de la ville avec le village de Gassicourt situé à l'ouest, son nom devint *Mantes-Gassicourt*. La

20.

actuel qu'en 1953, en reprenant le qualificatif *-la-Jolie*, déjà offciusement donné depuis longtemps. Ce qualificatif est souvent - plaisamment - attribué à [Henri IV](#). Dans une lettre adressée à [Gabrielle d'Estrées](#), sa maîtresse, qui résidait à Martes, le roi lui aurait écrit : « je viens à Mantes, ma jolie ». Cependant, ce qualificatif se réfère vraisemblablement au caractère du site en lui-même sur lequel la ville s'est développée : le cadre naturel de la vallée de la Seine ^[réf. nécessaire].

Aujourd'hui, il n'y a plus de lieux-dits à proprement parler, ceux-ci ayant été absorbés par l'étalement urbain. Cependant, on les retrouve encore généralement dans la toponymie : les bords de Seine, la Butte verte, Chartecoq, les Hautes coquilles, les Basses coquilles, les Cordeliers, la Croix ferrée, Les Garennes⁵¹, les Martrais, Saint-Nicolas, Gassicourt, le Val Fourré.

^ Histoire

Articles connexes : [Histoire de l'Île-de-France](#) et [Histoire des Yvelines](#).

Carrefour désertique au Bas Empire

Sous Rome, la région fait partie de la [Gaule lyonnaise](#) et est comprise dans la IV^e Legionnaise. Des médailles d'Auguste, d'Antonin, de Marc Aurèle ainsi que d'autres objets trouvés lors de fouilles laissent supposer que la région fut traversée par des [légions romaines](#).

Mantes était un carrefour important des [voies romaines en Gaule](#) allant de :

- de Lutetia à Mediolanum, par Mantes, en passant par le plateau des Mauculits, où on a retrouvé des vestiges d'une ancienne voie romaine ;
- de Caesaronagus à Carnutum, par Mantes, également appelée Chaussée de Beauvais, en passant par Arthies, Saint-Cyr-en-Arthies (à l'ouest de Fontenay-Saint-Père), les Moussets, Limay et Mantes.

Une tradition locale relative à l'[hagiographie](#) de [saint Maclou](#) et rapportée en 1730⁶² fait mention, non sans certaines incohérences de dates, d'un temple dédié à [Cybèle](#)⁶³. En 306, celui-ci aurait été transformé en hospice et confié au saint, lequel, pourtant réputé mort en 536, y aurait alors dressé son église, l'actuelle église Saint Maclou. De même, des étymologistes téméraires voient dans le

21.

Port fortifié au Haut Moyen Âge

Si l'hagiographie de [saint Maclou](#) évoque une Mantes païenne prospérant au [VI^e siècle](#), ce n'est qu'à la fin du [haut Moyen Âge](#) que rementent les premières traces d'habitation, celle d'un port de pêche. Il demeure que le nom de la ville, plutôt galo-romain, pourrait prêter à celle-ci une fondation plus ancienne. Les rives de la [Seine](#) ont longtemps abrité des pêcheries éparses qui remplissaient au printemps leur filets d'aïoses remontant le fleuve.

Bien que les documents historiques ne permettent pas de l'affirmer, les [Normands](#) remontant ou descendant la [Seine](#) auraient plusieurs fois ravagé la ville et le [pays](#) comme en [865](#), [876](#), [878](#), [885](#), [887](#)⁶⁵...

Au début du [IX^e siècle](#), vers la fin de l'époque carolingienne, une [motte castrale](#), attestée vers [825](#)⁶⁶, est construite sur le [mont Éclair](#) afin de défendre l'accès à la [Seine](#). Les actuelles rues de [L'abbé Hua](#), du [Cloître Notre-Dame](#) et de [la Sangie](#) en conservent le contour. Les vestiges qui y ont été fouillés ne remontent qu'au [X^e siècle](#). C'est autour de ce royaume que la ville, défendant la frontière avec le [Vexin normand](#), se développera.

Jusqu'en [911](#), date de signature du [traité de Saint-Clair-sur-Epte](#), Mantes appartient au comté de [Madrie](#). En [912](#), elle est rattachée au [doyné](#) du [Pincerais](#).

Entre France et Normandie

En [974](#), la [comtesse de Meulan](#) [Ledgarde de Vermandois](#), veuve en premières nocces de [Guillaume Longue-Épée](#), [jarl](#) de Normandie, puis en seconces nocces du [comte de Blois](#) [Thibaud dit « le Tricheur »](#), [lègue](#) [Arnouville](#), [Issou](#), [Limay](#) et [Mantes-la-Ville](#) à l'[Église de Mantes-la-Jolie](#). À la mort de sa [douairière](#), en [991](#), Mantes passe au beau frère de celle-ci, [Gautier](#), [vicomte du Vexin](#). En cette fin du [Haut Moyen Âge](#), [vicomte](#), ou [vicaire de comté](#), est une charge, devenant de fait [héréditaire](#), par laquelle l'[évêque](#), en l'occurrence celui de [Rouen](#), confie l'administration d'un de ses territoires séculiers.

22.

qualifié de [château](#), et en particulier un édifice fortifié massif, la « [tour de Ganne](#) », témoin de la violence des incursions normandes. [Henri I^{er}](#), fils de [Robert](#), mène une lutte acharnée contre [Guillaume le Conquérant](#). Mantes en est souvent le théâtre. C'est dans ce cadre qu'en [1077](#) [Simon de Vexin](#), ultime héritier, se retire dans les ordres. Son domaine, dont Mantes, est « rendu » à son suzerain, [Philippe I^{er}](#), [roi des Francs](#).

Afin de faire cesser les incursions françaises en [Vexin français](#), le [duc-roi Guillaume le Conquérant](#) exige que [Philippe](#) lui remette [Pontoise](#), [Chaumont-en-Vexin](#) et Mantes. Sur le refus du roi des Francs, [Guillaume](#) lance ses troupes sur Mantes et la région. En juillet [1087](#), les troupes normandes commandées par [Asselin Goet](#) lancent une campagne de représailles dans le [Vexin français](#). Arrivés à Mantes, ils détruisent les moissons et arrachant les vignes comme ils l'ont fait dans les autres contrées.

Le lendemain, comme les bourgeois sortent pour constater les dégâts, [Guillaume](#) arrive à l'improviste à la tête de ses [gens d'armes](#). Ils se précipitent dans la ville. Après l'avoir mise à sac, ils brûlent impitoyablement le château, les églises, les maisons. Beaucoup de bourgeois périssent dans l'incendie. [Guillaume](#) en personne serait entré à cheval dans l'église. La tradition religieuse locale veut que ce soit la [divine Providence](#) qui fasse alors chuter la morture sur le souverain, blessant mortellement celui-ci. Plein de remords superstitieux, sentant sa mort approcher, [Guillaume](#) fait donner de grosses sommes d'argent pour obtenir la rémission de ses « [brigandages](#) » et pour relever les églises et couvents détruits par ses ordres. La tradition a ajouté que, le [9 septembre 1087](#), c'est dans la rue de [la Chaussée](#), près le [parvis Notre-Dame](#), que [Guillaume](#), souffrant d'[obésité](#), trouve la mort pendant son triomphe⁶⁵. En réalité, celui-ci, vraisemblablement victime d'un problème cardiaque, est transporté à [Rouen](#) et c'est au [prieuré Saint-Gervais](#), aménagé alors en résidence ducal, qu'il meurt en [septembre 1087](#).

Quelles qu'aient été les dispositions testamentaires prises par ce prince, quelques années plus tard, entre [1095](#) et [1100](#), les habitants mobilisent effectivement des sommes considérables pour reconstruire la ville, hormis le château qui n'avait pas été pris par les Normands. C'est en raison de ces embellissements quasi miraculeux qu'elle aurait été alors surnommée [la Jolie](#)⁶⁵.

En [1092](#), [Philippe](#), pour récompenser [Odon](#), [évêque de Bayeux](#), d'avoir béni son mariage avec [Bertrade de Montfort](#), qu'il avait enlevée traîtreusement à [Foulques comte d'Anjou](#), lui fait don de la principale église de la ville. Une dizaine d'années plus tard, le comté de Mantes est restauré au profit de [Philippe de France](#), fils aîné issu de ce mariage scandaleux, au moment où la reine prend

23.

Mantes capétienne

Louis VI le Gros, fils de Philippe I^{er}, eut à combattre Guillaume le Roux, fils de Guillaume le Conquérant, mais également un grand nombre de barons français aux services des Anglais comme Robert de Meulan et Guy de la Roche. La cité et la citadelle, qui se trouve derrière l'église Notre-Dame, possession de Philippe de Mantes, frère du roi de France, sont assiégées par ce dernier qui tombent entre ses mains après plusieurs journées de siège « grâce à la vaillance et à la fidélité des bandes de paysans des domaines ecclésiastiques, organisées en milices et conduites, sous les bannières paroissiales par leurs propres curés. » En 1110⁶⁷, en remerciement de leur fidélité, Louis VI octroya aux bourgeois de Mantes une charte donnant à la ville le statut de commune. En 1188, elle servira de modèle à celle que Philippe-Auguste, depuis Mantes, accordera aux bourgeois de Fontcise, puis en 1221 à celle que le même roi concédera à la ville de Poissy⁶⁸.

Sous le règne de Louis VII, la ville s'embellit. La construction de la collégiale Notre-Dame, entamée vers 1150, s'acheva vers 1510.

Conscients de l'intérêt stratégique de Mantes, plusieurs rois capétiens résidèrent à Mantes, comme Louis VI et Philippe Auguste.

Le 17 août 1188, Philippe Auguste et les milices communales mantaises engagent une bataille à Soindres contre les troupes menées par Henri II Plantagenêt qui ravagent le Mantois et cherchent à prendre le château-fort de Mantes. Les pillards battus, le roi de France s'empare dans la foulée du Vexin normand et Mantes lui sert alors de quartier général. C'est en partant de Mantes qu'il sera vainqueur à Château-Gaillard et à Radepont.

Alors qu'il se trouve à Pacy, Philippe décide d'assister à un concile organisé à Paris. Usé par la maladie, il est obligé de s'arrêter à Mantes, où il meurt le 14 juillet 1223.

L'histoire de Mantes devient ensuite tranquille durant une centaine d'années. Thibaud de Champagne réside souvent à Mantes. Jusqu'en 1346, le commerce prend une grande importance, à tel point que la ville rivalise avec Rouen et Paris⁶⁹.

24.

L'époque des rois de Navarre

En 1316, Mantes est donnée par le roi Philippe V à son oncle Louis de France, comte d'Evreux, dernier fils de Philippe III, avec Monchauvet, Bréval et d'autres lieux⁶⁹. À sa mort, la ville passe à son fils Philippe III, roi de Navarre et comte d'Evreux puis en 1343, à la mort de ce dernier, à son fils Charles II de Navarre dit Le Mauvais.

En raison de son emplacement stratégique sur la Seine et à la frontière de la Normandie, Mantes représenta un enjeu majeur de la guerre de Cent Ans et fut très convoitée par les Anglais et les rois de France. La ville changea de maîtres à de nombreuses reprises. En effet, le 11 août 1346, lors de la chevauchée d'Édouard III, Mantes est prise et pillée. Elle restera entre les mains anglaises, avant de revenir à son propriétaire, Charles le Mauvais.

Le 22 février 1354, les rois Jean II de France et Charles II de Navarre y signèrent le Traité de Mantes par lequel le roi de France reconnaissait au roi de Navarre la possession d'une grande partie du Cotentin et de terres normandes à l'ouest du comté d'Evreux⁷⁰.

Charles II résida de nombreuses fois à Mantes jusqu'en 1361. Le 22 juillet 1361, Charles, premier fils du roi Charles II et futur roi Charles III de Navarre, naquit au château de Mantes⁷¹.

Le 7 avril 1364 la ville, alors possession de Charles le Mauvais, fut prise par les troupes du maréchal de France Boucicault et de Bertrand du Guesclin⁷². Charles V fit alors exécuter un grand nombre de travaux aux fortifications. Au traité d'Avignon de 1365, Charles dut accepter d'échanger les villes de Mantes et Meulan contre Montpellier⁷³. Les conditions financières de cet échange provoquèrent de nombreux conflits entre le roi de Navarre et Charles V qui durèrent jusqu'en 1375⁷⁴.

Guerre de Cent Ans

25.

La ville fut sous la coupe du royaume jusqu'à 1419, les prisonniers français du Mans et d'Angers prisonniers du Mans. Le 5 février 1419, assiégée, Mantes se rend par faute de vivres et reste sous domination anglaise jusqu'en 1449.

Sous le règne de Charles VI, les bourgeois de Mantes souffrent de plus en plus de vivre sous le joug anglais. Ils envoient alors clandestinement à Chinon une députation chargée de s'entendre afin de faire rentrer la ville dans le royaume de France. Jean de Lancastre, duc de Bedford, régent pour le roi d'Angleterre l'ayant appris, il fait pendre vingt-deux des notables de la ville.

En 1449, profitant de l'espoir de la présence des troupes françaises à proximité de la ville, la population se soulève contre l'occupant, s'empare de la tour Saint-Martin et de la porte aux Saints, force les troupes à capituler et, le 26 août 1449, ouvre les portes aux troupes françaises commandées par Jean de Dunois. À la fin de l'époque médiévale, les fortifications primitives ont été renforcées et doublées progressivement par une enceinte plus étendue.

Renaissance

Après la guerre de Cent Ans, en 1453, Mantes retrouve une période de tranquillité et en profite pour s'embellir.

Le 1^{er} mars 1535, la ville accueille Éléonore d'Autriche seconde femme de François I^{er}⁷⁵.

La construction au XVI^e siècle de quelques ravelins (bastions fortifiés de forme triangulaire) rappelle que les guerres de Religion faisaient rage à cette époque.

À la mort d'Henri III et pendant les guerres de religion, Mantes fut partisane de la Ligue catholique, mais fut prise par Henri IV, qui y installa durant trois années son quartier général, qui était un peu la capitale du royaume⁶⁵, en vue de la conquête de Paris, qui eut lieu le 22 mars 1594. Son ministre Sully disait joyeusement « Le roi s'en retourna à Mantes qui était alors son Paris »⁶⁵.

L'année précédente, en 1593, une conférence connue sous le nom de *Dispute de Mantes*, eut lieu entre le roi Henri IV et les députés calvinistes inquiets de sa conversion au catholicisme⁷⁶.

Le 27 février 1594, de retour de la cérémonie de son sacre qui eut lieu dans la cathédrale de Chartres, en passant par Mantes, il y

26.

Après sa prise de pouvoir à Paris, il vint régulièrement à Mantes « jouer à la paume » et passer d'agréables moments avec Gabrielle d'Estrées. La ville s'étendait alors au cœur d'une région de prieurés, de champs et de vignes, propriétés des seigneurs locaux.

XVII^e siècle

En 1610, le vieux pont fortifié, auquel étaient accolés moulins et pêcheries, reliait encore Limay à la grande « porte aux images » de la ville de Mantes. Plusieurs édifices remaniés ou disparus témoignent de l'importance de la ville à cette époque, comme la citadelle ou « porte de Rcsny », la tour de l'Horloge, l'église Saint-Macieu et le couvent des Cordeliers.

En 1615, Marie de Médicis fait détruire la citadelle dont les pierres servent ensuite à la construction de l'église et du couvent des Capucins qu'elle fonde à Limay.



Vue de Mantes en 1650.

En 1617, lors d'un voyage à Rouen, Louis XIII s'arrête dans la ville.

Le 9 juillet 1640, Jean de Rotrou se marie dans la ville avec Marguerite Camus, fille d'un bourgeois mantois.

En 1641, une assemblée générale du clergé se déroule dans la ville.

En 1645, Anne d'Autriche, Louis-Dieudonné et Philippe duc d'Anjou, alors enfants, accompagnés du cardinal de Mazarin, passèrent quelques jours à Mantes. Le cardinal logea au château et les enfants furent accueillis dans une maison qui serait située actuellement au 1, rue Baudin⁶⁹. Durant la Fronde, le maire de Mantes ouvre les portes de la ville à l'armée des princes. Il sera destitué par la suite.

Lent déclin au XVIII^e siècle

27.

La ville de Mantes déclina au **XVIII^e siècle**, en raison d'un dépeuplement progressif dû à la proximité de **Versailles**, aux charges toujours plus lourdes représentées par le logement des troupes de passage, à la perte de la plupart des privilèges qui avaient été donnés à la ville par la charte de 1110, au désintérêt du roi pour une ville qui a perdu son importance stratégique et à la baisse des ventes du vin, première ressource de la ville. La plus grande partie des fortifications est démolie en 1739 sur ordre de **Louis XV**.



Plan de Mantes au **XVIII^e siècle**.

Les maisons médiévales des bords de **Seine** sont remplacées progressivement par de riches hôtels particuliers, dont on peut trouver quelques vestiges dans l'actuelle rue Baudin.

Les premières fondations du nouveau pont, conçu par **Jean-Rodolphe Perronet**, ingénieur des Ponts et Chaussées, pour améliorer la circulation vers **Rouen** font leur apparition en aval du vieux pont qui reste praticable pendant les travaux.

Le 26 juin 1786 **Louis XVI** s'y arrête lors d'un voyage à **Chebourg**.

Durant la **Révolution**, il n'y eut pas de scènes sanglantes. Toutefois la haine religieuse et les exécutions des décrets de la **Convention** y furent appliquées. Mantes fut le siège d'un tribunal de première instance et d'une maison d'arrêt, dont on a conservé les livres d'écrou⁷⁷.

Le développement à l'ère industrielle

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (septembre 2018). [afficher]

À partir du **XIX^e siècle**, la ville connut une expansion importante vers l'ouest, par l'annexion de territoires appartenant autrefois à **Mantes-la-Ville**. L'ouverture en 1843 de la ligne de chemin de fer entre **Paris** et **Rouen** et l'installation de nouvelles industries dans la région relance l'attractivité de Mantes. Des résidences cossues commencèrent à être bâties dans les nouveaux quartiers. La ville se



28.

Le 22 septembre 1870, lors de la guerre franco-prussienne de 1870, une quarantaine de francs-tireurs tendent une embuscade à l'entrée de **Mézières-sur-Seine** à un groupe de **uhlans** qui s'avancent en direction de Mantes-la-Jolie. La nuit, l'ennemi revient en force ; le général **Adaibert von Bredow** en personne, à la tête d'une colonne de cavalerie et d'artillerie appuyée par un détachement d'infanterie bavaroise, se dirige alors sur Mézières. Une reconnaissance du 13^e dragons du **Schleswig-Holstein** tombe dans une embuscade à **Aulnay-sur-Mauldre** tendue par quatre francs-tireurs⁷⁸. Les Allemands arrivés à Mézières, le maire de la ville est roué de coups mais parvient toutefois à s'enfuir et le village est canonné, criblé d'obus puis l'arrière-garde, torche à la main, y met le feu. Une soixantaine de maisons seront détruites. En fin d'après-midi, la colonne arrive devant Mantes-la-Jolie. Après avoir canonné la ville, l'infanterie bavaroise du 2^e régiment *Prince Royal* entre en ville, saccage les deux gares, **Mantes-la-Jolie** et **Mantes-Station**, tue et blesse des civils et emmène des otages. La population affolée s'enfuit jusque dans les bois de **Rosny-sur-Seine**. Après sa terrifiante apparition aux portes de Mantes, la colonne retourne dans ses cantonnements, traversant les ruines fumantes de Mézières-sur-Seine.

Gare de Mantes-sur-Seine.

Le 26 septembre 1870, le ballon-poste *États-Unis* s'envole de l'usine à gaz de **La Villette** à Paris alors assiégé et termine sa course à Mantes-la-Jolie après avoir parcouru 53 kilomètres⁷⁹. **Prokofiev** y passa l'été 1920⁸⁰ [archive] pour orchestrer le ballet *Chout*.

L'expansion démographique au XX^e siècle

La croissance de la ville s'accroît en 1930 avec l'annexion de l'ancien village voisin de **Gassicourt**⁸¹.

La Seconde Guerre mondiale laissera de nombreuses traces à Mantes. En août 1944, les combats de la Libération de la France s'accompagnent de plusieurs vagues de bombardements qui firent plus de 450 morts. Celui du 30 mai 1944, particulièrement violent, détruisit le pont ainsi qu'une grande partie du cœur historique de la ville et ses hôtels du **XV^e siècle**. La ville reçut pour cela, au titre de Gassicourt, la **croix de guerre 1939-1945** avec étoile de vermeil⁸¹.

L'après-guerre est marqué par la reconstruction des zones détruites dans le centre-ville.

À la suite de la mise en place d'une nouvelle politique d'urbanisation, une zone à urbaniser en priorité (ZUP) est créée à Mantes-la-

29.

de l'architecte-urbaniste Raymond Lopez, en lieu et place de l'aérocyrom.

Les baillis et capitaines de Mantes

1427, Thomas Giffard, écuyer⁸² ; 1430, Jehan de Hanford, chevalier⁸² ; 1431, Jehan Hanneford, chevalier ; 1439-1440, Thomas Hoo, chevalier⁸² ; 1518, Guillaume II de Morainvillier⁸³.

^ Politique et administration

Découpage territorial

Commune et intercommunalités

Antérieurement à la loi du 10 juillet 1964⁶⁴, la commune faisait partie du département de Seine-et-Oise. La réorganisation de la région parisienne en 1964 fit que la commune appartient désormais au département des Yvelines, après un transfert administratif effectif au 1^{er} janvier 1968. Pour l'élection des députés, elle fait partie de la Huitième circonscription des Yvelines.



L'hôtel de ville.



L'ancienne communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines.

Mantes-la-Jolie était le siège de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY), une structure intercommunale qui regroupait trente-cinq communes et comptait plus de 112 000 habitants créée le 2 décembre 1999. Cette communauté d'agglomération succédait au district urbain de Mantes (DUM), créé en 1966. Le DUM avait lui-même remplacé le syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération mantaise fondé en 1951.



L'actuelle GPS&O, traversée par la Seine, et son siège situé à Asbergenville.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM) impose la création de grandes

30.

C'est ainsi qu'est créé, le 1^{er} janvier 2016, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), regroupant 73 communes et plus de 400 000 habitants, et issue de la fusion de six communautés d'agglomérations et communautés de communes de la vallée de la Seine, dont la CAMY.

Le 4 octobre 2010, la ville de Mantes-la-Jolie rejoint le syndicat mixte d'études Paris Métropole.

Article connexe : Grand Paris Seine et Oise.

Circonscriptions administratives

Mantes a été chef-lieu d'arrondissement de l'ancien département de Seine-et-Oise de 1800 jusqu'à 1967, sauf entre 1926 et 1943. Lors de la mise en place du département des Yvelines en 1967, elle devient l'une de ses trois sous-préfectures (les autres arrondissements étant ceux de Saint-Germain-en-Laye et de Rambouillet)⁸⁰.

Mantes-la-Jolie était depuis 1793 le chef-lieu du canton de Mantes-la-Jolie⁸⁹. Dans le cadre du redécoupage cantonal de 2014 en France, ce canton, dont la commune est désormais le bureau centralisateur, est modifié, passant de 1 à 5 communes.

La commune est incluse depuis 2008 dans le périmètre de l'opération d'intérêt national Seine-Aval, concernant la vallée de la Seine dans le nord des Yvelines, et destinée à permettre le développement économique ainsi que la rénovation urbaine du secteur compris entre Conflans-Sainte-Honorine et Bonnières-sur-Seine, incluant notamment les pôles urbains des Nureaux et de Mantes-la-Jolie.

Elle comporte un tribunal d'instance dont dépendent une grande partie des communes de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie^[réf. nécessaire].

Circonscriptions électorales

Cette section est vide, insuffisamment détaillée ou incomplète. Votre aide est la bienvenue ! Comment faire ?

31.

Tencances politiques et résultats

Politiquement, Mantes-la-Jolie est orienté à droite depuis 1995. Après cinq mandats du maire centriste **Jean-Paul David** entre 1947 et 1977, puis trois mandats du maire socialiste Paul Picard entre 1977 et 1995, **Pierre Bédier** (UMP) a été élu maire en 1995, et réélu en 2001. Après son départ en 2002 pour exercer d'autres fonctions, l'ancien 1^{er} maire-adjoint Michel Sevin exerce la fonction de maire jusqu'au retour de Pierre Bédier en 2004. Un an plus tard, c'est **Michel Vialay**, ancien maire-adjoint qui reprend la succession de Pierre Bédier.



Affichage électoral lors des élections européennes de 2009.

Il est réélu lors des élections municipales françaises de 2008, où le taux de participation pour le premier et unique tour, fut faible avec seulement 52,51 % de votants⁸⁵. Sur les 19 729 inscrits sur les listes électorales, 10 360 Mantais se sont exprimés. **Michel Vialay**, à la tête d'une liste de la majorité présidentielle soutenue par une partie du **MoDem** et nommée *Ensemble pour Mantes-la-Jolie*, a été élu avec une majorité absolue de 51,78 %. Il fut suivi par la liste de gauche *Pour réussir ensemble*, rassemblant le PS, PRG et Déclic avec à sa tête Guillaume Quévarec, qui a recueilli 37,26 % des suffrages. La liste communiste menée par Marc Jammot et nommée *Pour changer vraiment* se place troisième en ayant rassemblé 8,60 % des suffrages. La liste *Lutte ouvrière*, avec à sa tête Thierry Gonnot, a rassemblé 2,36 % des suffrages, ce qui ne lui permet pas d'avoir d'élus au conseil municipal.

Lors du second tour des élections municipales de 2014 dans les Yvelines, la liste UMP-UDI menée par **Michel Vialay** obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 5 522 voix (59,40 %, 35 conseillers municipaux élus dont 22 communautaires), devançant très largement les listes menées respectivement par⁸⁶ :

- Rama Sall (PS, 225 voix, 24,29 %, 5 conseillers municipaux élus dont 3 communautaires) ;
- Joël Mariojouis (DVG, 1 516 voix, 16,30 %, 3 conseillers municipaux élus).

Lors de ce scrutin, 54,20 % des électeurs se sont abstenus.

Article connexe : [Élections municipales de 2014 dans les Yvelines](#).

Lors du premier tour des élections municipales de 2020 dans les Yvelines, la liste LR-SL du maire sortant Raphaël Cognet — qui a

32.

4 030 voix (42,79 %, 33 conseillers municipaux élus dont 12 communautaires), devançant très largement celles menées respectivement par⁸⁷ :

- Marc Jammot (PCF - POID, 1 267, 22,33 %, 4 conseillers municipaux élus dont 1 communautaire) ;
- Thierry Gonnot (LO, 310 voix, 5,46 %, 1 conseiller municipal élu).

Lors de ce scrutin marqué par la pandémie de Covid-19 en France, 72,56 % des électeurs se sont abstenus.

Article connexe : [Élections municipales de 2020 dans les Yvelines](#).

Après un long conflit entre **Pierre Bédier**, ancien maire devenu président du conseil départemental des Yvelines et son successeur Raphaël Cognet⁸⁸, celui-ci démissionne en janvier 2022 de son mandat de maire et de président de la communauté urbaine **Grand Paris Seine et Oise**. De nouvelles élections municipales sont donc organisées en mai 2022, et, d'ici l'élection du nouveau maire, son intérim est assuré conformément aux dispositions du **code général des collectivités territoriales**⁸⁹ par le premier adjoint, Sidi El Haïmer, fidèle de Pierre Bédier^{90,91}.

Les élections qui ont eu lieu le 15 mai 2022 voient le succès des le premier tour de la liste menée par le maire démissionnaire Raphaël Cognet avec 51,15 % des suffrages exprimés. La liste LR menée par Jean-Luc Santini — où était candidat Pierre Bédier — obtient 30,74 % des suffrages exprimés (dont 78,07 % et 57,08 % dans les deux bureaux de vote du quartier du Val Fourré), et celle de Guillaume Quévarec (EELV-PS) a obtenu 10,74 %.

Lors de ce scrutin, 57,51 % des électeurs se sont abstenus, soit 27 points de moins qu'en 2020⁹².

Compte tenu de la population de la commune, le **conseil municipal** de Mantes-la-Jolie est composé de quarante-trois membres, y compris le maire et les maires-adjoints⁹³.

Liste des maires

Article détaillé : [Liste des maires de Mantes-la-Jolie](#).

Cette liste recense les **maires** de la ville ayant exercé leur mandat depuis la **Libération de la France** :



Les maires successifs

Départ	Identité	Étiquette	Qualité
--------	----------	-----------	---------

33.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Mantes-la-Jolie

Protocole : HTTPS JavaScript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Année	Année	Nom	Parti	Fonction	Notes
		Goussier ^{95,94}		Député de Seine-et-Oise (1914 → 1919 et 1923 → 1928)	Raphaël Cognet, maire de Mantes-la-Jolie.
1945	1947	Claude Gilliet	PCF		
1947	1977	Jean-Paul Dario ^{95,96}	PLE	Député de Seine-et-Oise (1947 → 1962)	
1977	1995	Paul Picard	PS	Conseiller général de Mantes-la-Jolie (1982 → 1994)	
1995	2002	Pierre Bédier	RPR puis UMP	Secrétaire d'État (2002 → 2004) Député des Yvelines (8 ^e circ. (1995 → 1997) Conseiller général puis départemental de Mantes-la-Jolie (1994 → 1995, 2004 → 2009, 2013 →) Démissionnaire à la suite de sa nomination au gouvernement	
2002	2004 ⁹⁷	Michel Sevin ^{98,99}	UMP	Démissionnaire à la suite du départ de gouvernement de P. Bédier.	
2004	2005 ¹⁰⁰	Pierre Bédier	UMP	Secrétaire d'État (2002 → 2004) Député des Yvelines (6 ^e circ.) (2004 → 2005) Conseiller général puis départemental de Mantes-la-Jolie (1994 → 1995, 2004 → 2009, 2013 →) Démissionnaire à la suite de son élection comme président du conseil général des Yvelines.	
2005	décembre 2017 ¹⁰¹	Michel Vialay	UMP → LR	Conseiller général de Mantes-la-Jolie (2009 → 2013) Vice-président de la CAMY (2014 → 2016) Député des Yvelines (2017 →) Démissionnaire à la suite de son élection comme député	
décembre 2017 ^{102,103}	En cours (au 16 octobre 2022)	Raphaël Cognet ^{104,105}	LR	Ancien assistant parlementaire de Pierre Bédier Président (2020 → 2022 ¹⁰ puis vice-président (2022 ¹⁰⁶ →) de la CU Grand Paris Seine et Oise	

34.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Mantes-la-Jolie

Protocole : HTTPS JavaScript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Autres élections

Lors du référendum sur le traité constitutionnel pour l'Europe du 29 mai 2005¹⁰⁸, les mantais ont majoritairement voté contre le texte, avec 56,46 % de Non et 43,54 % de Oui, avec un taux d'abstention de 40,95 %. Ce résultat est proche de la moyenne nationale qui fut de 54,67 % de Non et 45,33 % de Oui.

Lors du premier tour de l'élection présidentielle française de 2007¹⁰⁹, les Mantais ont placé en tête Ségolène Royal avec 38,74 % des suffrages, suivie de Nicolas Sarkozy avec 25,83 %, puis de François Bayrou avec 16,71 % et enfin de Jean-Marie Le Pen avec 7,78 %, aucun autre candidat ne dépassant le seuil des 5 %. Au second tour, les électeurs mantais ont voté à 59,58 % pour Ségolène Royal contre 40,42 % pour Nicolas Sarkozy. Pour cette élection présidentielle, le taux de participation a été assez élevé puisque 83,88 % des inscrits se sont exprimés. Ces résultats montrent qu'au niveau national, la ville de Mantes-la-Jolie semble plutôt ancrée à gauche.

Il faut noter que les électeurs de Mantes-la-Jolie ne votent pas de manière uniforme sur tout le territoire. Une analyse^[Laquelle ?] des résultats des élections passées montre que le centre-ville a tendance à être favorable aux partis de droite. Au Val Fourré, plus populaire, les résultats de la gauche sont bien meilleurs que dans les deux autres quartiers, notamment aux élections nationales. Le cas du quartier résidentiel de Gassicourt est variable en fonction des scrutins.

Pour illustrer ce propos, on peut évoquer le second tour de l'élection présidentielle de 2007¹¹⁰, où Ségolène Royal (PS) a obtenu 82,06 % des suffrages au Val Fourré, 51,68 % à Gassicourt et 39,97 % au centre-ville. Cette tendance se retrouve dans les résultats de l'élection municipale de 2008¹¹¹, où la liste de Michel Vialay (UMP) a rassemblé 38,75 % des suffrages au Val Fourré, 53,13 % à Gassicourt et 64,71 % au centre-ville.

Lors de l'élection présidentielle de 2022, les électeurs de la commune se sont exprimés à 75,90 % pour Emmanuel Macron et à 24,10 % pour Marine Le Pen¹¹², puis aux élections européennes du 9 juin 2024 à 43,09 % pour la liste « La France insoumise – Union populaire »¹¹³.

35.

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (décembre 2017). [afficher]

La ville de Mantes-la-Jolie a mis en place huit « **comités consultatifs de quartier** » (CCQ), correspondant à huit secteurs géographiques du territoire. Chaque comité se réunit une fois par an en séance publique et une fois tous les deux mois en séance privée. Le maire de Mantes-la-Jolie préside les comités qui sont composés d'un président délégué ayant une bonne connaissance du secteur, de quatre élus désignés par le maire et de douze représentants bénévoles des habitants désignés à la suite d'un appel à candidature. Ces réunions permettent des échanges directs entre les élus et la population : la ville peut informer et consulter les habitants de manière ciblée et les administrés peuvent interpellier les élus et leur soumettre leurs remarques et leurs demandes.

Les huit « **comités consultatifs de quartier** » de Mantes-la-Jolie sont : *Butte-verte*, *Centre-ville*, *Fragonnard*, *Garannes*, *Gassicourt*, *Martraits*, *Pierre Sémerd* et *Sully*.

Politique de développement durable

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2008)

Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. [Améliorez-la](#) ou [discutez-en](#).

Raison : Que s'est-il passé depuis 2008 ? Comment a été mis en œuvre l'agenda 21 ?

La ville s'est engagée dans une politique de **développement durable** en lançant une démarche d'**Agenda 21** en 2008^[14].

Le 3 juillet 2020, l'**Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France** (ARBDf) a reconnu la commune de Mantes-la-Jolie comme « **Territoire engagé pour la nature** » en Île-de-France^{[15],[16]}.

Relations internationales

Jumelages

À la fin janvier 2019, Mantes-la-Jolie est jumelée avec :

36.

- Schleswig (ville)** (Allemagne) depuis 1990^[18] ;
- Maia** (Portugal) depuis 2000^[19].

Chaque année, une rencontre sur le thème du **développement durable** est organisée à tour de rôle par l'une des villes jumelles. La municipalité favorise la mise en relation ces associations, notamment sportives et culturelles, des villes jumelées.

Coopération décentralisée

La ville réalise des projets de **coopération décentralisée** avec plusieurs collectivités d'où sont originaires de nombreux mantais :

- Rabat** (Maroc) depuis 1999^[20]
- Matam** (Sénégal) depuis 2007^[21]

Le but de ces opérations est d'accompagner le développement de ces pays en mobilisant leurs ressortissants afin de conjuguer le développement du pays d'origine et celui du territoire. Mantes-la-Jolie est associée à **Rabat**, la capitale **marocaine**, pour des projets concernant l'artisanat et le développement social, économique et culturel et à la ville de **Matam**, au **Sénégal**, pour un projet d'appui à la petite enfance.

Dans le cadre d'un vaste programme de construction de **centres culturels marocains** à travers le monde, la ville a été choisie par le **Maroc** pour accueillir l'un d'entre eux^[22]. En 2009, Michel Vialay, maire de Mantes-la-Jolie, a signé avec Mohammed Ameer, ministre chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, une convention prévoyant la cession par la ville d'un terrain pour un euro symbolique au ministère qui financera la construction du centre culturel. En 2012, le projet est abandonné après le désengagement du **Maroc**^[23].

Consulat du Maroc

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2012)

Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. [Améliorez-la](#) ou [discutez-en](#).

Raison : Le consulat a-t-il ouvert ?

37.

antenne consulaire devrait permettre de soulager le consulat du Maroc de l'antenne et permettre aux ressortissants marocains de Normandie un accès plus rapide pour effectuer leurs démarches administratives.

Visites de personnalités politiques

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2012)

Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. *Améliorez-la* ou *discutez-en*.

Raison : Plus de visites depuis 2012 ?

Mantes-la-Jolie, avec son image de ville de la grande banlieue parisienne, fait souvent l'objet de visites par des personnalités politiques d'envergure nationale, notamment dans le cadre des *campagnes électorales*. Le quartier du *Val Fourré* est devenu un lieu de passage récurrent des candidats à l'*élection présidentielle*. De nombreux *ministres* sont également venus et se servent de la *médiatisation* de leurs visites pour y faire des annonces concernant les actions du *gouvernement*.

- 30 mai 1997 : *Jean-Marie Le Pen*, président du *Front national*, est en visite à Mantés-la-Jolie où il vient soutenir sa fille aînée, *Marie-Caroline*, candidate aux élections législatives dans la huitième circonscription des Yvelines. Au cours de cette visite, le leader d'extrême droite interpelle violemment *Annette Peulvast-Bergeal*, la candidate socialiste à la députation, qui s'effondre en pleurs. Quelques minutes plus tard, il assène un coup de pied dans les testicules à *Claude Brunet*, maire communiste d'*Issou*. Enfin, il prend à partie *Pierre-Alexandre Lasri*, un lycéen de 19 ans qui lui tournait autour, en s'exclamant : « J'vais te faire courir moi tu vas voir le rouquin là bas. Hein ! *Pédé* ! »¹²⁵.
- 15 janvier 1998 : *Jacques Chirac*, président de la République, et *Bernard Kouchner*, ministre de la Santé, inaugure le nouveau centre hospitalier *François-Quesnay*^{126,127}.
- 4 mars 2002 : *Jacques Chirac*, président de la République et candidat à l'élection présidentielle, effectue une visite de campagne à Mantés-la-Jolie au cours de laquelle il se rend à la gare SNCF, au Val Fourré, à la mairie et dans un centre culturel¹²⁸.
- 27 mars 2002 : *Corinne Lepage*, présidente de Cap 21 et candidate à l'élection présidentielle, effectue une visite de campagne au Val Fourré à l'invitation d'une association féministe¹²⁹.
- 14 mai 2002 : *Luc Ferry*, ministre de l'Éducation nationale, effectue sa première visite à Mantés-la-Jolie dans une école primaire et au

38.

- 20 novembre 2002 : *Renaud Dutreil*, ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat, effectue une visite à Mantés-la-Jolie sur le thème de l'entrepreneuriat chez les jeunes¹³¹.
- 9 février 2007 : *François Bayrou*, président de l'UDF et candidat à l'élection présidentielle, est en visite au Val Fourré où il participe à un dîner avec une centaine de femmes du quartier¹³².
- 23-25 mars 2007 : *José Bové*, candidat à l'élection présidentielle, passe un week-end dans le Mantois. Il visite notamment le *Val Fourré* et son marché et participe à diverses manifestations¹³³.
- 4 février 2008 : *Roselyne Bachelot*, ministre de la Santé et des Sports, pose la première pierre du futur pôle aquatique de Mantés-en-Yvelines dans le quartier du Val Fourré¹³⁴.
- 25 avril 2008 : *Valérie Pécresse*, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est en visite à Mantés-la-Jolie où lui est présenté le projet urbain « Mantés-Université »¹³⁵.
- 8 juillet 2008 : *Xavier Darcos*, ministre de l'Éducation nationale, se rend à l'école *Marie-Curie* de Mantés-la-Jolie pour rencontrer des enseignants et des élèves qui suivent des stages de remise à niveau pendant les vacances¹³⁶.
- 10 juillet 2008 : *Laurent Wauquiez*, secrétaire d'État chargé de l'Emploi, et *Fadela Amara*, secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville, sont à Mantés-la-Jolie pour la signature des premiers contrats d'autonomie avec 18 jeunes âgés de 16 à 25 ans¹³⁷.
- 14 mars 2009 : *Rachida Dati*, ancienne ministre de la Justice et candidate aux élections européennes, effectue une visite de campagne au Val Fourré¹³⁸.
- 2 avril 2009 : *Brice Hortefeux*, ministre du Travail, *Patrick Devedjian*, ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance et *Valérie Létard*, secrétaire d'État chargée de la Solidarité, annonce à Mantés-la-Jolie un volet du plan de relance de l'économie qui concerne les établissements d'accueil des personnes âgées et handicapées et pose la première pierre de l'EHPAD *Léopold Bellan*¹³⁹.
- 24 juillet 2009 : *François Fillon*, Premier ministre, et *Roselyne Bachelot*, ministre de la Santé et des Sports, participent à une table ronde sur la grippe H1N1 à la sous-préfecture de Mantés-la-Jolie¹⁴⁰.
- 26 septembre 2009 : *Rachida Dati*, députée européenne, revient à Mantés-la-Jolie, six mois après sa dernière visite, et se rend à une exposition sur l'histoire urbaine de la ville ainsi qu'au Val Fourré¹⁴¹.

39.

- 21 février 2010 : Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et candidate aux élections régionales, est en visite de campagne au Val Fourré et participe à une émission de radio locale où elle est interviewée par des enfants du quartier¹⁴³.
- 27 février 2010 : Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Île-de-France et candidat aux élections régionales, se rend sur le marché du centre-ville de Mantes-la-Jolie auprès des élus socialistes du Mantois. Une semaine après sa principale concurrente, il participe à la même émission de radio où il est interrogé par des enfants¹⁴⁴.
- 15 avril 2010 : Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme, vient à Mantes-la-Jolie pour constater les effets de la rénovation urbaine du Val Fourré¹⁴⁵.
- 1^{er} juin 2010 : Dominique de Villepin, ancien Premier ministre, visite le quartier du Val Fourré, quelques jours avant la création de son parti politique¹⁴⁶.
- 6 mai 2011 : Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, vient à la rencontre des *patrouilleurs*, nouvelle génération de policiers de proximité dont Mantes-la-Jolie est l'une des quatre villes françaises testant le dispositif¹⁴⁷.
- 10 juillet 2011 : Ségolène Royal, présidente de la région Poitou-Charentes et candidate à la primaire socialiste en vue de l'élection présidentielle de 2012, se rend sur le marché du Val Fourré et rencontre des membres du personnel du centre hospitalier François Quesney¹⁴⁸.
- 5 novembre 2011 : Nathalie Arthaud, candidate de Lutte ouvrière à l'élection présidentielle de 2012, tient un meeting à Mantes-la-Jolie¹⁴⁹.
- 20 décembre 2011 : François Hollande, candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2012, se rend sur la dalle commerciale du Val Fourré pour aborder le thème clés l'inscription des jeunes sur les listes électorales¹⁵⁰.
- 23 janvier 2012 : Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration et Jeannette Bougrab, secrétaire d'État à la Jeunesse et à la Vie associative, viennent participer au Val Fourré à une table ronde sur le thème « jeunes, entreprises et quartiers »^[réf. nécessaire].
- 9 février 2012 : Marc Laffineur, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants, inaugure la nouvelle mission de mémoire implantée dans la Basilique Dubouché^[réf. nécessaire].

40.

- 2 mars 2012 : François Bayrou, président du MoDem et candidat à l'élection présidentielle de 2012, se rend sur le marché du Val Fourré¹⁵¹.
- 29 août 2012 : Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la Famille, rend visite aux salariés de la Caisse d'allocations familiales de Mantes-la-Jolie après qu'un homme se soit immolé par le feu dans les locaux quelques semaines auparavant¹⁵².
- 10 octobre 2012 : Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP et candidat à la présidence du parti, tient un meeting de campagne à Mantes-la-Jolie¹⁵³.

^ Équipements et services publics

Enseignement

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2009)

Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. Améliorez-la ou discutez-en.

Les établissements de Mantes-la-Jolie relèvent de l'Académie de Versailles¹⁵⁴ et font partie de la zone C¹⁵⁵ pour les vacances scolaires. L'enseignement primaire (de la maternelle à l'élémentaire) relève des compétences de la commune, les collèges du département et les lycées de la région. La ville de Mantes-la-Jolie comprend dix-huit écoles maternelles, treize écoles élémentaires, trois écoles primaires, sept collèges, trois lycées et plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

Mantes-la-Jolie compte cinq réseaux "éducation prioritaire +" (REP+) sur son territoire qui regroupent des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des écoles primaires et des collèges dans le but d'améliorer l'égalité des chances : REP+ Cézanne, REP+ Chénier, REP+ Clémenceau, REP+ Pasteur et REP+ Gassicourt.

Primaire

- **Écoles maternelles** : les Anémones, les Elouets, les Campanules, les Capucines, les Clématites, les Gentianes, les Glycines, les Jonquilles, les Levances, les Mimosa, les Myosotis, les Pensées, les Pervenches, les Primevères, les Roses, les Tulipes, Albert-Uderzo, les Violettes, Notre-Dame (établissement privé).
- **Écoles élémentaires** : Hélène-Eoucher, Ferdinand-Buisson, Gabrielle-Colette, Pierre-de-Coubertin, Jacques-Cousteau, Louis-

41.

Vilmorin, Notre-Dame (établissement privé), Eva-de-Vitray (établissement privé), La Boussole (établissement privé).

- Écoles primaires : Louis-et-Auguste-Lumière, Henri-Matisse, Marie-Curie.

À la rentrée scolaire 2017-2018, la moyenne des élèves par classe dans les écoles mantaises est de 23,12 en maternelle et de 22,73 en élémentaire.

Secondaire

- Collèges : Nouveau Collège, Georges-Clemenceau, Jules-Ferry, Gassicourt, Notre-Dame (établissement privé), Louis-Pasteur.
- Lycées : Saint-Exupéry, Notre-Dame (établissement privé), Jean-Rostand.

Mitoyens, les lycées Saint-Exupéry et Jean-Rostand étaient auparavant réunis. Un projet de fusion en un seul établissement est apparu en 2008¹⁵⁸ avant d'être abandonné en 2009¹⁵⁷. Actuellement ^[Quand ?], seul le lycée Jean-Rostand est classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP).

Supérieur

- Brevets de technicien supérieur (BTS), aux lycées Saint-Exupéry et Jean-Rostand
- Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), au lycée Saint-Exupéry
- Centre de formation d'apprentis (CFA), au lycée Jean-Rostand
- Institut universitaire de technologie (IUT) de Mantes-en-Yvelines, rattaché à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
- Institut de formation en soins infirmiers (FSI)
- Centre d'information et de recrutement de l'Armée de terre (CIRAT)

L'IUT de Mantes-en-Yvelines, situé dans le quartier de Gassicourt, va être transféré à Mantes-la-Ville au sein de la ZAC « Mantes-Université », futur pôle universitaire de l'agglomération, où l'on trouvera également une école d'ingénieurs et une plate-forme de recherche en mécatronique et sur les éco-industries¹⁵⁹.

42.

 Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (janvier 2022). [\[afficher\]](#)

Mantes-la-Jolie comprend de nombreux équipements sportifs urbains, accessibles à tous :

- 8 terrains de football ;
- 4 terrains de basket-ball ;
- 14 terrains de handball / basket-ball ;
- 3 skate-parks.

Il existe d'autres équipements plus importants :

- Patinoire de Mantes-en-Yvelines ;
- Aqualude (pôle nautique) ;
- Stade Jean-Paul-David (1 terrain d'honneur, 4 terrains de football, 2 terrains de rugby et 1 piste d'athlétisme) ;
- Terrains Marcel-Dorel (2 mini terrains de football extérieurs couverts) ;
- Complexe sportif Félicien-Dantan ;
- Complexe sportif Pierre-Souquet ;
- Gymnase Jules-Ladoumègue ;
- Gymnase Michel-Chérency ;
- Gymnase Georges-Lucan ;
- Gymnase Albert-Camus ;
- Gymnase Louis-Lecuyer ;
- Salles de sports Jean-Claude-Bouttier ;



Aqualude.



Aqualude.

43.

- Stade nautique international Didier-Simond ;
- Base de canoë-kayak Patrick-Forêt ;
- Base de ski-nautique ;
- Base de voile ;
- Tennis de l'Île-aux-Dames : 13 courts de tennis dont 5 couverts et 2 courts de padel ;
- Terrains hippiques ;
- Terrains de football de la Butte-Verte ;
- Circuit de karting de la Butte-Verte ;
- Parcours sportif de la Butte-Verte.

Le centre-ville de Mantes-la-Jolie est traversé du nord au sud par le sentier de grande randonnée GR 11 dont le parcours forme une grande boucle autour de Paris, en Île-de-France et dans l'Oise. Ce sentier relie les villes de Chevreuse, Milly-la-Forêt, Fontainebleau, Montargis-Fault-Yonne, Provins, Coulommiers, Lizy-sur-Oureq, Chantilly et Magny-en-Vexin. À Mantes-la-Jolie, le sentier arrive de Limay, puis emprunte le pont Neuf, la rue Thiers, la rue du Château, la rue du Cloître Notre-Dame, la rue de la Sangle, la rue Maurepas, la rue Sausseuse, la rue d'Arnouville, la rue des Martrains, la rue du Chapeau-Rouge, le boulevard Victor-Duhamel, le boulevard Calmette puis continue vers Mantes-la-Ville par la rue de Verdun.

Équipements culturels

La ville de Mantes-la-Jolie dispose d'un grand nombre de lieux culturels tels que des espaces d'exposition, des salles de cinéma ou de concert, des médiathèques et des centres culturels :

- Musée de l'Hôtel-Dieu (collections médiévales, peintures dont le plus important fond d'œuvres de Maximilien Luce) ;
- Chanelle Saint-Jacques ;



44.

- Médiathèque Georges-Duhamel ;
- Médiathèque Louis-Aragon ;
- Ludothèque Chopin ;
- Multiplexe Méga-CGR (9 salles) ;
- Espace culturel multimédia Le Chaplin ;
- École nationale de musique, de danse et de théâtre de Mantes-en-Yvelines ;
- Centre d'art Abe-Lauvray ⁶⁹ ;
- Centre culturel du Maroc (en projet) ;
- Atelier Chopin ;
- Collectif 12 ;
- Espace Brassens ;
- Théâtre de verdure de l'Île-aux-Dames ;
- Parc des expositions de l'Île-l'Aumône.

Dans le cadre de la ZAC « Dunant d'Estrées », une *numériothèque* devrait être créée entre la place Henri-Dunant et le palais de justice. Le projet devrait consister en la reconversion et l'extension de l'ancienne résidence du sous-préfet. Depuis plusieurs années, l'idée de la création d'un palais des congrès dans l'agglomération mantaïse fait souvent son apparition. Il devrait finalement être implanté au cœur de la ZAC « Mantes-Université », sur le territoire de Mantes-la-Ville.

Musée de l'Hôtel-Dieu



Médiathèque Georges-Duhamel

Santé

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (janvier 2022). [afficher]

45.

- Polyclinique de la région mantaise
- Centre hospitalier François-Quesnay, historiquement situé au centre-ville, le bâtiment a été démoli au début des années 2000, un nouvel édifice ayant été construit au Val Fourré.
- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Léopold-Bellan



Centre hospitalier François-Quesnay.

Justice, sécurité, secours et défense

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2013)
 Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. [Améliorez-la](#) ou [discutez-en](#).

Depuis mai 2009, un système de vidéosurveillance est mis en place sur le territoire communal.

En septembre 2012, le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, lance une première vague de zones de sécurité prioritaires (ZSP). Mantes-la-Jolie (quartier du Val Fourré) et Mantes-la-Ville (quartier des Merisiers) constituent l'un des 15 territoires qui ont été choisis pour tester ce dispositif^[réf.] avant l'élargissement à 49 autres en 2013^[réf.]. En janvier 2013, la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie annonce que la délinquance a baissé de 16 % sur la période août-novembre entre 2011 et 2012^[réf.].

Population et société

Démographie

La ville de Mantes-la-Jolie étant issue de la fusion en 1930 de la commune de Mantes et de celle de Gassicourt, les statistiques concernant la population sont présentées pour chacune de ces deux entités.

Mantes-la-Jolie

Articles connexes : Histoire du recensement de la population en France et Démographie de la France.

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les recensements sont effectués tous les cinq ans.

46.

recensement réel tous les cinq ans^[réf.], Note 4.

En 2021, la commune comptait 44 539 habitants^[réf.], en diminution de 0,58 % par rapport à 2015 (Yvelines : +2,04 %, France hors Mayotte : +1,84 %).

Évolution de la population [modifier]

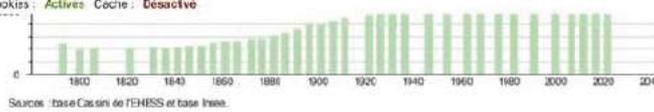
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
4 803	3 800	3 976	3 811	4 146	3 818	4 280	4 400	4 374
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
5 046	5 372	5 345	5 697	5 648	6 056	5 607	7 032	8 015
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
8 034	8 329	8 821	9 329	9 944	13 865	13 973	13 181	15 155
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
18 905	26 062	42 485	43 564	45 087	43 872	41 930	42 727	43 969
2021	-	-	-	-	-	-	-	-
44 539	-	-	-	-	-	-	-	-

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
 (Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999^[réf.] puis Insee à partir de 2006^[réf.].)

Histogramme de l'évolution démographique



47.



Certains événements expliquent les fortes augmentations de la population mantaise :

- En 1930, Mantes a fusionné avec le village de Gassicourt.
- Vers 1960, le Val Fourré commence à sortir de terre.

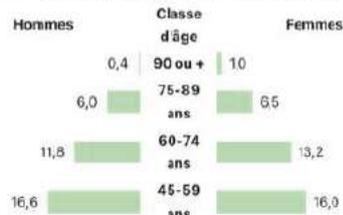
Pyramide des âges

La population de la commune est relativement jeune. En 2018, le taux de personnes d'un âge inférieur à 30 ans s'éleva à 43,9 %, soit au-dessus de la moyenne départementale (38 %). À l'inverse, le taux de personnes d'âge supérieur à 60 ans est de 19,5 % la même année, alors qu'il est de 21,7 % au niveau départemental.

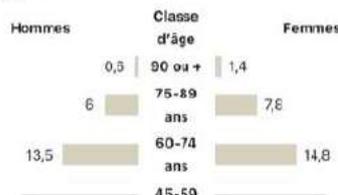
En 2018, la commune comptait 21 977 hommes pour 22 250 femmes, soit un taux de 50,31 % de femmes, légèrement inférieur au taux départemental (51,32 %).

Les pyramides des âges de la commune et du département s'établissent comme suit.

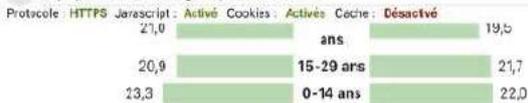
Pyramide des âges de la commune en 2018 en pourcentage¹⁴⁵



Pyramide des âges du département des Yvelines en 2021 en pourcentage¹⁰⁰



48.



Niveau d'études

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2014)

Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. Améliorez-la ou discutez-en.

En 2014, le niveau d'éducation à Mantes-la-Jolie¹⁵⁷ est inférieur à la moyenne du département des Yvelines¹⁵⁸. En effet, la part dans la population totale des titulaires de diplômes de niveau bac+2 ou supérieur est, dans la commune, de 22,1 %, contre 41,8 % en moyenne yvelinoise, d'autre part 42,5 % de la population n'est titulaire d'aucun diplôme (contre 23,6 % au niveau départemental). En 2014, la ville comptait 2 189 personnes relevant de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » (soit 14,1 % de la population active).

Gassicourt

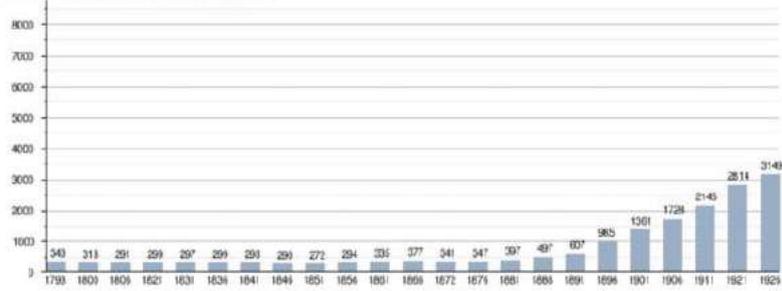
L'évolution de Gassicourt avant la fusion a été la suivante :

Évolution de la population

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
343	318	291	299	297	299	293	290	272
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
294	335	377	341	347	397	497	607	985
1901	1906	1911	1921	1926
1 361	1 728	2 145	2 614	3 148

(Sources : Cassini¹⁵⁹)

49.



Vie associative

La ville de Mantes-la-Jolie soutient le développement de la vie associative grâce à une maison des associations, appelée *Agora*, où ceux qui souhaitent créer leur propre structure peuvent disposer de conseils pratiques et d'aides techniques.

De nombreuses associations forment le paysage associatif mantais. La « Compagnie du Théâtre du Mantois » et le « Collectif 12 » sont deux groupes d'artistes de la ville de Mantes-la-Jolie. On peut également évoquer le « Collectif des aînés », association de promotion du troisième âge, qui sort les personnes âgées de leur isolement en les faisant participer à la vie sociale de la ville.

L'association « Diam's Music », créée en 2002, propose aux jeunes de la ville une offre de loisirs axée sur les cultures urbaines : danse hip-hop, chant rap, slam, théâtre et organisation de spectacles en lien avec des jeunes artistes de la scène locale.

L'association « Le Clos des Vieilles Muralles » réunit des bénévoles qui s'occupent d'une parcelle comprenant environ 160 pieds de vigne d'un cépage alsacien, situés en contrebas de la collégiale. Chaque année, plus de 200 kilogrammes de raisin sont ramassés au mois d'octobre, ce qui permet la production d'une centaine de litres de vin destinés aux adhérents de l'association.

50.

Associations sportives

 Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (janvier 2022). [efficher]

L'*office municipal des sports* (CMS) est une association dont l'objectif est de rassembler les clubs et les sportifs mantais. Il participe également au développement de la pratique sportive à Mantes-la-Jolie. Actuellement ^[Quand ?], une soixantaine d'associations sportives en font partie.

L'*association sportive mantaise* (ASM), créée en 1951, est le plus grand club omnisports des Yvelines. Elle regroupe près de 4 000 membres et propose un large panel de sport : 30 sections représentant 28 disciplines. Nous y trouvons des sports traditionnels (athlétisme, badminton, basket-ball, escrime, gymnastique artistique et volontaire, hétérophilie, handball, judo, karaté, hétérophilie, musculation, pétanque, plongée, randonnée pédestre, rugby, sport adapté, tennis, tennis de table et tir à l'arc) ainsi que des sports uniques dans le secteur comme le 4x4, le hockey sur glace, le karting, le patinage artistique ou encore les sports mécaniques tout-terrain. L'ASM profite de la Seine et du stade nautique international Didier-Simond de Mantes-en-Yvelines pour permettre la pratique de l'aviron, du canoë-kayak et de la voile. Le club crée et organise de nombreuses manifestations sportives nationales et internationales : marche Paris-Mantes, course cycliste Paris-Mantes-en-Yvelines, championnats d'Europe et coupe du Monde de canoë-kayak, championnats de France d'aviron.



Logo du FC Mantois 78.

D'autres associations permettent la pratique d'activités supplémentaires : *Baseball club de Mantes*, *Association Oxygène* (boxe), *Bougainville sports* (football, tennis de table, marche et randonnée), *Association Avalanche* (football en salle), *Karaté club Okinawa*, *Arts mariaux chinois de Mantes* (kung-fu, tai-chi-chuan et qi-gong), *Actions univers sport* (musculation et culturisme), *Taekwondo Val de Seine* et le *Cercle de yoga du Mantois*. Depuis 1901, une association de pêcheurs *Le Goujon mantais* permet la pratique de la pêche dans les différents plans d'eau de la ville.

Le *Football Club Mantois 78*, fondé en 1994, est basé à Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Buchelay. Au cours de la saison 2010-2011, le club évolue en championnat de France amateur (CFA). À la fin de la saison, l'équipe doit descendre en CFA 2 pour la saison 2011-2012, mais reste en CFA à la suite d'une décision administrative. Le club a atteint les 16^{es} de finale de la Coupe de

51.

La plupart des collèges et des lycées mantais possèdent une *association sportive scolaire* (ASS) qui propose aux élèves des établissements des activités sportives extra-scolaires.

Afin de soutenir le sport de haut niveau, la ville de Mantes-la-Jolie récompense l'excellence sportive et encourage les athlètes en attribuant chaque année des bourses d'au moins cinq cents euros, qui représentent une enveloppe totale de quinze mille euros.

Événements sportifs

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (avril 2022). [afficher]

De nombreuses manifestations sportives annuelles sont organisées à Mantes-la-Jolie :

- Paris-Mantes pédestre (depuis 1935) ;
- Paris-Mantes cycliste (depuis 1945) ;
- Trophée de tennis de la ville de Mantes-la-Jolie (depuis 2000) ;
- Fourées du Mantois-Vexin (depuis 2005) ;
- Cross des écoles (depuis 1977) ;
- Régates de Mantes (depuis 2009) ;
- Tournoi international de football (depuis 1985) ;
- Golden Blocks (depuis 2016) ;

Du 6 au 13 juillet 2000, Mantes-la-Jolie a organisé la 6^e édition des **Jeux mondiaux des sapeurs-pompiers**.

Le stade nautique international a accueilli la Coupe du monde de canoë-kayak en juin 2001 et les sélections françaises de canoë-kayak pour les **Jeux Olympiques d'Athènes** en 2004. En plus d'accueillir les "régates de masse" chaque année au printemps, il reçoit souvent des championnats de France d'aviron.

En mars 2014, Mantes-la-Jolie accueille le départ de la seconde étape de la 70^e édition de la course cycliste Paris-Nice.

52.

La ville accueille en juin 2014, les championnats d'Europe de canoë-kayak de course en ligne, juniors et moins de 23 ans¹⁷⁰.

Le 9 novembre 2014, la ville accueille la StrongmanRun, parcours du combattant sur 25 kilomètres qui s'est déroulé en ville et sur les berges de la Seine.

Du 28 juin au 1^{er} juillet 2016, la ville accueille les Championnats de France de Cyclisme.

Manifestations culturelles et festivités

Les principales manifestations culturelles et festivités de la ville de Mantes-la-Jolie sont :

- Saison de la Chasse (mars) ;
- Saison de l'Habitat (mars)
- Saison des Vins et des Saveurs (mars) ;
- La Grande Dictée (mars) ;
- Festival Les Francos (mars-avril) ;
- Parlons Jardin (depuis 2006, mars-avril) ;
- Jumping CSI/CSO (avril-mai) ;
- Village Santé (mai)
- Festival Bulles de Mantes - Barde dessinée (mai) ;
- Fête de Gassicourt (mai) ;
- Feu d'artifice sur les berges de la Seine (en juillet) ;
- Rencontre Sports et Culture (septembre) ;
- Saison de la Maquette et du Modèle réduit (en septembre)



Logo des France Ô Folies.

53.

- Mantes & Compagnie (octobre)
- Parlons Terroir (octobre)
- Festival Blues sur Seine (depuis 1968, novembre) ;
- Foire aux oignons (562^e édition en décembre 2010) ;
- Marché de Noël (en décembre).

En 2009, la ville de Mantes-la-Jolie participe à la première édition des *France Ô Folies*, aux côtés de huit autres villes de la région Île-de-France : Asnières-sur-Seine, Les Ulis, Meaux, Saint-Denis, Sarcelles, Stains, Trappes et Villeneuve-Saint-Georges. L'événement, créé par la chaîne de télévision publique France Ô, est organisé en partenariat avec les collectivités locales et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM). L'objectif est de mettre en avant des jeunes talents du milieu de la musique par le biais de l'organisation de concerts. Dans chaque ville, un appel à candidatures est lancé afin de sélectionner cinq artistes qui se produiront dans leur lieu lors d'un concert à l'issue duquel un jury de professionnels sélectionne un artiste. Les neuf lauréats se produisent lors d'un concert-événement organisé en juillet, aux Francofolies de La Rochelle. En 2006, Charles Aznavour a parrainé les artistes issus de Mantes-la-Jolie et c'est Nina Dasprés qui a été sélectionnée pour représenter la ville à La Rochelle. En 2010, Mantes-la-Jolie participe pour la seconde fois à cet événement avec les villes de Meaux, Asnières-sur-Seine et Saint-Denis, qui ont également participé à l'édition 2009, ainsi qu'avec Versailles, Évry, Saint-Cuen, Champigny-sur-Marne et Argenteuil, qui participent pour la première fois.

Médias

Presse

La presse locale est représentée par le journal *Le Parisien* qui possède une antenne à Mantes-la-Jolie et qui publie quotidiennement une édition des *Yvelines*. *Le Courrier de Mantes* est un journal hebdomadaire local dont le siège se trouve à Mantes-la-Jolie.



54.

Mantes et qui informe les habitants de l'actualité des quartiers.

La Feuille de Mantes et JTM.

Radio

Depuis 2007, la radio BPM^[7] émet dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres autour de Mantes-la-Jolie sur la fréquence 102.1 de la bande FM. La programmation de cette station est axée sur l'information locale, la musique, la culture. Présente sur le plupart des grands événements du Mantois, cette radio est proche de ses auditeurs. Elle totalise 20 000 auditeurs par jour^[7].

Auparavant attribuée à la radio associative « Radio Droit de Cité » (RDC) disparue en 2007, la fréquence 95.5 de la bande FM a été attribuée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à la radio LFM le 7 avril 2009, à la suite d'un appel d'offres lancé le 7 octobre 2008^{[72],[73]}. Disponible autour de Mantes-la-Jolie, LFM (anciennement appelée « Elles FM ») émettra ses programmes à partir du 31 octobre 2009. La radio portera un regard féminin sur la banlieue et s'intéressera particulièrement à la culture, aux sports, à la vie associative, à l'emploi et aux sujets de société de la région mantoise.

Télévision

Cet article doit être actualisé (octobre 2019).

Des passages de cet article ne sont plus d'actualité ou annoncent des événements désormais passés. *Améliorez-le* ou *discutez-en*. Vous pouvez également préciser les sections à actualiser en utilisant {{section à actualiser}}.

La télévision numérique terrestre est accessible sur le territoire mantois depuis son déploiement le 30 mars 2005 sur l'émetteur de Mantes-Maudéfour. Depuis le lancement de la TNT en Île-de-France le 13 septembre 2007, les foyers de Mantes-la-Jolie peuvent recevoir des chaînes supplémentaires qui ont été sélectionnées par le CSA : *Demain IDF - BDM TV - Cinaps TV - Télé Local* on temps partagé sur le canal 21, *IDF1* sur le canal 22, *NRJ Paris* sur le canal 23 et *Cap 24* sur le canal 24. Depuis le 24 septembre 2007, la commune peut également recevoir, grâce à la TNT, la chaîne *France Ô* sur le canal 20^[74].

Internet

55.

Cultes

Lieux de culte

- Culte catholique dépendant du diocèse de Versailles
 - Collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie
 - Église Sainte-Anne de Gassicourt
 - Église Saint-Jean-Baptiste du Val-Fourré
- Culte protestant
 - Église évangélique de Mantes en Yvelines : EMY¹⁷⁵
 - Temple protestant de Mantes-la-Jolie, construit en 1866, Église réformée, membre de l'Église protestante unie de France
 - Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours
 - Temple du culte antoiniste¹⁷⁶
- Culte musulman
 - Grande mosquée de Mantes-la-Jolie
 - Mosquée Othmân ibn Affân (en chantier).
 - Mosquée En-Nour



Église Sainte-Anne de Gassicourt.

Cimetières

La ville compte deux cimetières :

- le cimetière Duhamel, au centre-ville ;
- le cimetière de Gassicourt, à Gassicourt.

Économie

56.

Revenus de la population et fiscalité

En 2020, le niveau de vie médian était de 17 180 €¹⁷⁷. À titre de comparaison, le niveau de vie médian départemental est de 27 470 €, le niveau régional est de 24 490 € et le niveau médian de la France Métropolitaine est de 22 400 €¹⁷⁷.

En 2010, le revenu fiscal médian par ménage était de 24 514 €, ce qui plaçait Mantes-la-Jolie au 23 991^e rang parmi les 31 525 communes de plus de 39 ménages en métropole¹⁷⁸. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne départementale (40 560 €), en faisant la commune la plus défavorisée des Yvelines¹⁷⁸.

Au niveau de la fiscalité, on dénombre, en 1999, 109 Mantais redevables de l'impôt sur la fortune (ISF). L'impôt moyen sur la fortune à Mantes-la-Jolie est alors de 5 568 € par an. Le patrimoine moyen des redevables mantais de l'ISF est estimé, à la même époque, à environ 1 491 401 € par an¹⁷⁹.

Emploi

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2006)

Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. Améliorez-la ou discutez-en.

Mantes-la-Jolie est la ville principale de la zone d'emploi éponyme¹⁸⁰. En 2006, la population active totale de la commune s'élève à 18 037¹⁶¹. Le taux d'activité entre 25 et 54 ans est de 81,1 %¹³¹, sachant que la moyenne nationale est de 88,9 %¹⁶². La même année, on dénombre 3 336 chômeurs mantais, soit un taux de chômage s'élevant à 18,5 %¹⁶¹, contre 11,6 %¹⁶² au niveau national à la même époque.

Répartition de la population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle en 2006

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle
--	--------------------------	---	---	----------------------------	----------	----------	-----------	--

57.

Jolie ^[réf. nécessaire]								
France ^[réf. nécessaire]	1,1 %	3,2 %	8,1 %	13,5 %	16,3 %	13,9 %	25 %	18,3 %

La ville de Mantes-la-Jolie dispose^[Quand ?] d'une agence du pôle emplo^[réf. nécessaire].

Industries

En 2011, de nombreuses industries trouvant leur place à Mantes-la-Jolie. On peut citer FCI, Dunlopilo, Dupont et d'autres^[réf. nécessaire].

FCI Mantes est par exemple un employeur industriel important à Mantes-la-Jolie^[réf. nécessaire].

Commerces

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2010)
Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés.
[Améliorez-la](#) ou [discutez-en](#).

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (décembre 2017). [\[afficher\]](#)

Les commerces sont très concentrés dans le centre-ville. On y trouve de nombreuses rues piétonnes avec de nombreuses boutiques, mais aussi quelques supermarchés et épiceries. En revanche, ils sont plus rares dans les zones urbanisées aux XIX^e et XX^e siècles, à l'exception du Val Fourré et de son grand centre commercial, situé au cœur du quartier et qui est le pendant des commerces du centre-ville.



Rue Nationale.

Le marché du centre-ville, ancienne tradition mantaise, se tient le mercredi et le samedi matin sur la place du Marché au Blé, la place Saint-Maclou et les rues d'Alsace, de Charzy et du Vieux-Pilon. Le marché couvert du Vieux-Pilon, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitations, vient le compléter. Ce dernier devrait être restructuré dans les années à venir, dans le cadre de la ZAC Dunant d'Estrées, qui prévoit de concevoir une véritable place du marché, à proximité du marché couvert.

58.

centre commercial Mantes 2. C'est une véritable institution de la vie commerçante de la ville, inaugurée le 4 avril 1976 par le maire de l'époque, Jean-Paul David.

En 2009, une société d'économie mixte (SEM) a été créée afin de revitaliser l'offre commerciale, notamment du centre-ville. Le rôle de cet organisme est de dénicher des surfaces commerciales intéressantes ou de les créer, par exemple en fusionnant ou en divisant des locaux, afin de convaincre de grandes enseignes de venir s'installer à Mantes-la-Jolie. En 2009, les enseignes Picard et Sephora se sont implantées dans la ville et en 2010 ce sera au tour de Monoprix, sur le parvis de l'hôtel de ville, dans une immeuble mixte en cours de construction.

À l'horizon 2014, un centre-commercial doit être créé à Mantes-la-Ville, dans le cadre de la ZAC Mantes-Université. Il s'agit de la reconversion d'une ancienne halle industrielle située à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau du centre de Mantes-la-Jolie. En 2009, Michel Vialay, le maire de la ville, a négocié avec le promoteur de cette opération afin que cette dernière ne vienne pas concurrencer les commerces existants. Selon les termes de l'accord, l'offre du nouvel ensemble devrait être complémentaire à celle du centre-ville ; le promoteur s'engage à investir également dans le cœur commerçant de Mantes-la-Jolie et la liaison entre les deux quartiers devrait être améliorée, notamment en repensant le franchissement des voies ferrées.^[réf. nécessaire]

^ Culture locale et patrimoine

Patrimoine architectural

Mantes conserve de son histoire des vestiges et édifices, comme la collégiale Notre-Dame et le Vieux Pont, immortalisés par Camille Corot.

Patrimoine religieux

- Collégiale Notre-Dame, église gothique des XII^e et XIII^e siècles, classée monument historique depuis 1840
- Tour Saint-Maclou, datant du XVI^e siècle, dernier vestige d'une église démolie en 1806



Collégiale Notre-Dame.

59.

- Prieuré Sainte-Marie-Madeleine, fondé au début du xii^e siècle et détruit à la révolution.
- Église Saint-Jean-Baptiste du Val-Fourré, construction moderne du xx^e siècle

Patrimoine civil

- Fontaine dite « Renaissance »
- Tour Saint-Martin, vestige des fortifications
- Porte au Prêtre, vestige des fortifications
- Porte Chant-à-l'Oie, ou plutôt un vestige faisant partie des anciennes fortifications
- Quelques hôtels particuliers
- Trois portails de la rue Baudin dans le centre-historique
- Le **Vieux Pont**, dont l'origine remonte au xii^e siècle. Il reliait la villa de Limay à Mantes, mais une partie fut démolie pour construire le pont Peronnet au xvii^e siècle. Il n'en reste que quelques arches. Ce pont, classé monument historique depuis 1923, figure sur un tableau de Jean-Baptiste Camille Corot (*Le Pont de Mantes*, musée du Louvre).

Patrimoine naturel

La ville participe au **Concours des villes et villages fleuris** et possède trois « fleurs » en 2018^[85].

Ceinture verte

Inaugurée début 2009, la ceinture verte est un ensemble de circulations douces traversant l'agglomération mantaise. Son parcours permet un cheminement continu depuis le bois de la Butte-Verte (Mantes-la-Jolie) jusqu'au parc de la Vallée (Mantes-la-Ville), en passant par le stade nautique international, l'étang Pierre-Bréan, le lac des Pêcheurs, le lac de Gassicourt, le quai de la Tour, le quai des Cordeliers, puis les rives de la **Vaucoiseurs**. Sur ce parcours balisé, la priorité est donnée aux circulations pétornes et cyclistes.^[réf. nécessaire]



Quai de la Tour.



60.

Mantes-la-Jolie compte de nombreux parcs et squares au cœur de la ville et de vastes espaces naturels sur les berges de la **Seine** :

- Square Brieussel-Bourgeois ;
- Square Gabrielle-d'Estrées ;
- Square Camille-Thibaut ;
- Square du Château ;
- Square des Peintres ;
- Square de la Paix ;
- Square des Clos ;
- Île aux Dames ;
- Île l'Aumône ;
- Réserve ornithologique de l'île l'Aumône ;
- Bois de la Butte-Verte ;
- Lac des Pêcheurs ;
- Lac de Gassicourt ;
- Étang Pierre-Bréan ;
- Stade nautique international Didier-Simond.

Patrimoine artistique

Œuvres diverses

- Un tableau de 1958 de **Maurice Boitel** a été laissé en dépôt par le Fonds national d'art contemporain et peut être vu à la sous-



Stade nautique international.

61.

- Le dénouement du roman *Le Triangle d'or* de Maurice Leblanc (Arsène Lupin) se déroule en partie autour de Mantes et de Vernon.

Artistes ayant représenté Mantes

- Gaston Balande
- Claude Chastillon
- Jean-Baptiste Corot était accueilli chez François-Parfait Robert lors de ses visites dans la ville et a peint en 1842, un cycle décoratif élaboré pour sa salle de bain (Robaut 435-443)^[réf.].
- Charles-François Daubigny
- Joachim Duviert
- Jean Guérin*
- Françoise Chamska
- Abel Lavvray^[réf.]
- Adolphe Maugendre
- Johann Peeters
- Bernadette Kanter
- Allain Leprest a écrit et interprété une chanson intitulée *Mantes la Jolie*.



Les bords de la Seine à Mantes
 Charles-François Daubigny
 (Brooklyn Museum).

Mantes par Camille Corot



Mantes, les bords de la Seine, 1865 - Mantes (le soir), 1865 - Mantes, la Cathédrale et le Pont de Mantes, 1865 - Le Pont de Mantes, 1865 - Les bords de la Seine à Mantes, 1865 - Les bords de la Seine à Mantes, 1865

62.

Collection privée, Vente de 2011.	<i>Cathédrale de Mantes</i> , vers 1865 Musée des beaux-arts de Reims.	<i>arbres, le soir</i> , 1850-1865 Musée des beaux-arts de Reims.	Musée Calouste-Guibenkian, Lisbonne.	Musée du Louvre, Paris.	<i>de Mantes</i> , 1873 Musée du Louvre, Paris.
-----------------------------------	---	--	--------------------------------------	-------------------------	--

Personnalités liées à la commune

Qui y naquirent

Mantes-la-Jolie étant dotée de cliniques spécialisées puis d'une maternité, à partir des années 1950, pratiquement toutes les personnes de la région sont nées dans cette ville (certains accouchements se pratiquaient encore à domicile, mais ils devenaient rares).

Pierre GOUJEON 1900 - 1956 Caricaturiste et secrétaire de mairie.

- Charles III le Noble, en 1361
- Pierre Brébiette, peintre et graveur, vers 1598.
- Nicolas Bernier, compositeur, le 28 juin 1664
- Pierre Daret, graveur, né en 1610 à Mantes ou Pontoise (voir Paris selon la page wikipédia), mort en 1675 à La Lucque (Dax).
- Jacques Delavigne (1743-1824), avocat, député de Paris, et président de l'Assemblée électorale de Paris.
- Denis Christophe Pasquier de Bois-Rouvray, le 1^{er} avril 1751, chevalier, capitaine de cavalerie, premier aide de camp du maréchal de Broglie, seigneur de la Ferté de Villers et Damville, vicomte d'Orly, Béziers...



Faudon.

63.

- Jacques Varennes, acteur, le 8 novembre 1894
- Armand Thirard, directeur de la photographie, le 25 octobre 1899
- René Cédolin, footballeur, le 13 juillet 1940
- Josiane Lévêque, actrice, le 29 août 1943
- Christian Laudou, footballeur, le 25 janvier 1945
- Michel Leclère, pilote de course automobile, le 18 mars 1945
- Dominique Setzepfandt, journaliste, écrivain, le 27 septembre 1958
- Patrick Lefoulon, vice-champion olympique de kayak, le 6 mai 1958
- Didier Le Bornec, auteur, scénariste, journaliste, le 18 septembre 1959
- Jean-Charles Messera, écrivain, critique d'art, le 31 mars 1965
- Medjid Fahem, guitariste, en 1973
- Albine Caillé, coureuse cycliste, le 9 novembre 1974
- Nicolas Le Roux, joueur de rugby, le 1^{er} octobre 1976
- Audrey Fleurot, actrice, le 6 juillet 1977
- Ibtissem Guarda, actrice, scénariste, le 17 décembre 1977
- Grégory Bouchelaghem, combattant de MMA, le 23 mars 1978
- Faudel, chanteur, acteur, producteur de cinéma, le 6 juin 1978
- Djamel Damou, champion de kick boxing, le 5 juillet 1978
- Uliano Courville, footballeur, le 8 août 1978
- Sandy Casar, coureur cycliste, le 2 février 1979

64.

- Ali Hailab, boxeur professionnel, le 4 avril 1981
- Sébastien Mazurier, footballeur, le 13 avril 1981
- Angelo Tsagarakis, joueur de basket-ball, le 3 juin 1984
- Saïd Hirèche, joueur de rugby, le 27 mai 1985
- Oumar N'Diaye, footballeur professionnel, le 22 juillet 1985
- Moussa Sow, footballeur, le 19 janvier 1986
- Nordine Aït Ihya, boxeur, le 14 juillet 1988
- Shera Kerienski, vidéaste, le 9 décembre 1992
- Benjamin Da Cunha, boxeur professionnel, le 4 février 1993
- Corantin Houssein, vidéaste, le 7 septembre 1993
- Nicolas Pépé, footballeur professionnel, le 29 mai 1995
- Enock Kwateng, footballeur professionnel, le 9 avril 1997
- Joan Tincres, footballeur, le 17 juin 2006

Qui y résidèrent

- [Louis VI](#)
- [Louis VII](#)
- [Philippe Auguste](#)
- [Henri II d'Angleterre](#)
- [Blanche de Castille](#)
- [Marguerite de Provence](#)



65.

- Louis IX
- Marie de Brabant
- Saint Bonaventure
- Jeanne II de Navarre, y passa son enfance et y épousa Philippe d'Évreux
- Charles II de Navarre, la posséda et y résida à plusieurs reprises
- Louis XI
- Henri II
- Henri IV
- Gabriele d'Estrées
- Diane de Poitiers, en 1547
- Jean de Lancastre, y possédait un hôtel
- Michel de La Vigne, médecin
- François Quesnay, médecin, y commença sa carrière
- Jean-Baptiste Corot, peintre
- Charles Garnier, architecte
- Abel Lavray, peintre, qui y possédait une villa où était installé son atelier⁴⁷
- Hélène Boucher, aviatrice
- Guillaume Cairo, entrepreneur
- Rachida Khelil, actrice
- Faudel, chanteur

66.



Henri IV.



Gabriele d'Estrées.

- Yann M Vila, footballeur international français du Stade Rennais
 - Marie Régnier, écrivaine
 - Benjamin Da Cunha, boxeur professionnel
 - Mariame Tighanimine, entrepreneure, autrice et sociologue
- Qui y exercèrent des fonctions**
- François Quesnay, médecin et économiste français, penseur du roi Louis XV, s'y établit au début de sa carrière.
 - Jean-Paul David, ancien maire
 - Pierre Bédier, ancien maire, président du Conseil départemental des Yvelines
 - Michel Vialay, ancien maire, député de la 8^e circonscription des Yvelines
 - Raphaël Cognet, maire en fonction
 - Cécile Dumoulin, ancienne députée
 - Jean-Marie Ledannois, artiste peintre, y dirigea le Centre d'arts Abel-Lavray.

Qui y moururent

- Philippe Auguste, le 14 juillet 1223
- René Boudier de La Jousseinière, traducteur, historien et poète français, le 16 novembre 1723.
- Antoine Forqueray, compositeur, le 28 juin 1745
- Pierre Fatte, architecte, en 1814
- Madame Campan, le 16 mars 1822
- Eustache de Saint-Far, architecte-urbaniste, en 1822
- Émile Tavan, compositeur, le 26 décembre 1929



67.

- Francis Pélissier, coureur cycliste, en 1959
- Catherine Langeais, speakerine, le 23 avril 1998
- Jacqueline Doyen, actrice, le 3 septembre 2006
- Fulbert Janin, acteur, le 1^{er} janvier 2011

Qui y combattirent

- Guillaume le Conquérant, assiégé en 1087 et selon la légende y fut mortellement blessé
- Bertrand du Guesclin, la prit le 7 avril 1364
- Charles de Mayenne, pendant les guerres de religion

Qui furent influencés

- Charles Aznavour, chanteur (ambassadeur de Mantes-la-Jolie en 2006)^[réf.^{souhaitée}].

Héraldique, devise et logotype

Les armes de Mantes-la-Jolie se blasonnent ainsi^[réf.^{souhaitée}]:

« Parti d'azur à une demi-fleur de lys d'or et d'or au demi-chêne arraché de sinople englanté de trois glands du champ. »

Au xv^e siècle, les armes de Mantes sont composées d'une branche de chêne au naturel, chargée de trois glands d'or sur champ d'azur. En 1449, afin de saluer la fidélité des Mantais qui l'ont aidé à repousser les anglais de la ville, le roi Charles VII de France ajoute une demi-fleur de lys au blason.



Composé au xvi^e siècle, le blason de Mantes était souvent accompagné du quatrain suivant :

« Mantes unit le chêne des dieux
Au lys du roi sur sa bannière
Ils la protènerent tous deux

68.

Cette idée se retrouve dans la devise de la ville qui signifie « par tous les deux » :
« Ex Utroque. »

La ville de Mantes-la-Jolie a connu plusieurs logos :



Avant 1995.



De 1995 à 2009.



Depuis 2009.

^ Voir aussi

Sur les autres projets Wikimedia :

Mantes-la-Jolie, sur Wikimedia Commons

Mantes-la-Jolie, sur le Wiktionnaire

Bibliographie

- Robert Bailly, *La collégiale Notre Dame de Mantes la Jolie*, Mantes-la-Jolie, conseil général des Yvelines, 1980.
- Sylvie Bergougnot, Hélène François, Veronique Icole, Stéphanie Maquert, *Gassicourt, identité d'un village des origines à 1930*, Mantes-la-Jolie, 2002.
- Victor Victor, Clérisse Henri, *Mantes et son arrondissement*, 1933.

69.

PHOTOS DE LA RUE

Je procède à des photographies de la rue.



1.



2.



3.



4.

SUPERFICIE DU BIEN

Le bien immobilier objet du procès-verbal de description, est un appartement de 3/4 pièces comprenant un séjour double et deux chambres d'une superficie de 64,45 m², complété par deux place de stationnement en sous-sol.

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le bien est meublé et occupé par le propriétaire, seul.

Monsieur [REDACTED] me déclare réglé, environ :

-135 € de Charges locatives / mois, eau froide comprise;

- 75 € d'électricité / mois, étant précisé que le chauffage est électrique individuel et l'eau chaude / un ballon.

- 1200 € de Taxe foncière / an.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN

Le logement est à rafraichir.

ENTRÉE

L'accès au logement se fait par une porte blindée.

Le sol recouvert de carrelage est à l'état d'usage.

Les murs recouverts de peinture sont à l'état d'usage.

Le plafond recouvert de peinture est à l'état d'usage.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Un placard avec étagère, penderie se fermant avec deux portes coulissantes recouvertes de miroirs, à l'état d'usage.

Dans l'entrée, un tableau électrique avec disjoncteurs et mini-disjoncteurs.



1.



2.



3.

WC

L'accès se fait par une porte en bois recouverte de peinture, à l'état d'usage.

Le sol recouvert de carrelage est à l'état d'usage.

Les murs recouverts de peinture sont à l'état d'usage.

Le plafond recouvert de peinture est à l'état d'usage.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

La pièce est aménagée d'un toilette sur pied avec cuvette, réservoir et mécanisme de chasse d'eau.



1.

SÉJOUR DOUBLE

L'accès se fait par une porte en bois recouverte de peinture.

Le sol recouvert de carrelage est à l'état d'usage.

Les murs recouverts de peinture sont à l'état d'usage.

Le plafond recouvert de peinture est à l'état d'usage.

L'éclairage artificiel est assuré par deux plafonniers.

L'éclairage naturel est assuré par Trois porte fenêtre en PVC avec volets roulant mécaniques à manivelle.



1.



2.

CUISINE

Une cuisine ouverte sur le séjour, à l'état d'usage.



1.

DÉGAGEMENT

L'accès se fait par une porte en bois recouverte de peinture.
Le couloir distribue la salle de bain et l'espace nuit.

Le sol recouvert de parquet est à l'état d'usage.

Les murs recouverts de peinture sont à l'état d'usage.

Le plafond recouvert de peinture est à l'état d'usage.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.



1.

SALLE DE BAIN

L'accès se fait par une porte en bois.

Le sol recouvert de carrelage est à l'état d'usage.

Les murs recouverts de peinture et d'une crédence pour le surplus sont à l'état d'usage.

Le plafond recouvert de peinture est à l'état d'usage.

L'éclairage artificiel est assuré par des spots fixé sur un bandeau au dessus du miroir.

La pièce est aménagée d'une baignoire avec pare douche en verre, robinet, flexible et douchette, à l'état d'usage; d'une vasque avec meuble sous vasque à l'état d'usage; et d'un sèche serviette.



1.



2.



3.



4.

CHAMBRE 1

L'accès se fait par une porte blindée.

Le sol recouvert de carrelage est à l'état d'usage.

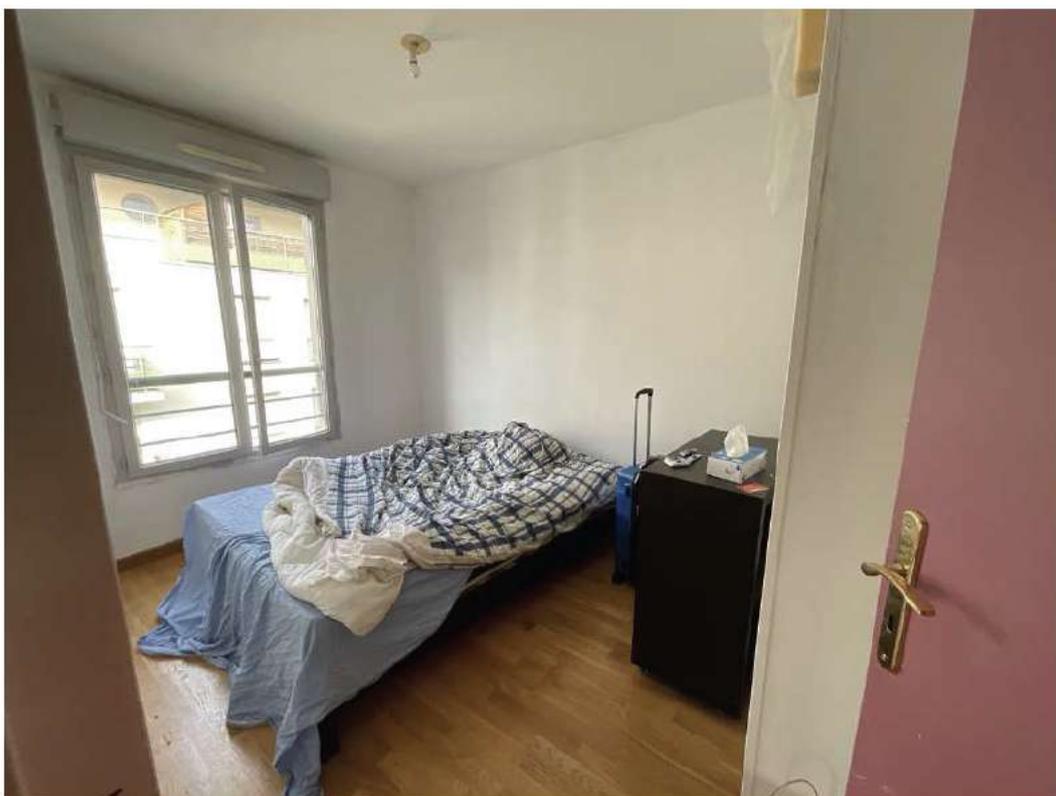
Les murs recouverts de peinture sont à l'état d'usage.

Le plafond recouvert de peinture est à l'état d'usage.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'éclairage naturel est assurée par une fenêtre double en PVC avec volets roulant mécanique et manivelle à l'état de fonctionnement.

La pièce est aménagée d'un placard aménagé avec portes coulissantes, à l'état d'usage.



1.



2.

CHAMBRE 2

L'accès se fait par une porte blindée.

Le sol recouvert de carrelage est à l'état d'usage.

Les murs recouverts de peinture sont à l'état d'usage.

Le plafond recouvert de peinture est à l'état d'usage.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'éclairage naturel est assurée par une fenêtre double en PVC avec volets roulant mécanique et manivelle à l'état de fonctionnement.

La pièce est aménagée d'un placard aménagé avec portes coulissantes, à l'état d'usage.



1.



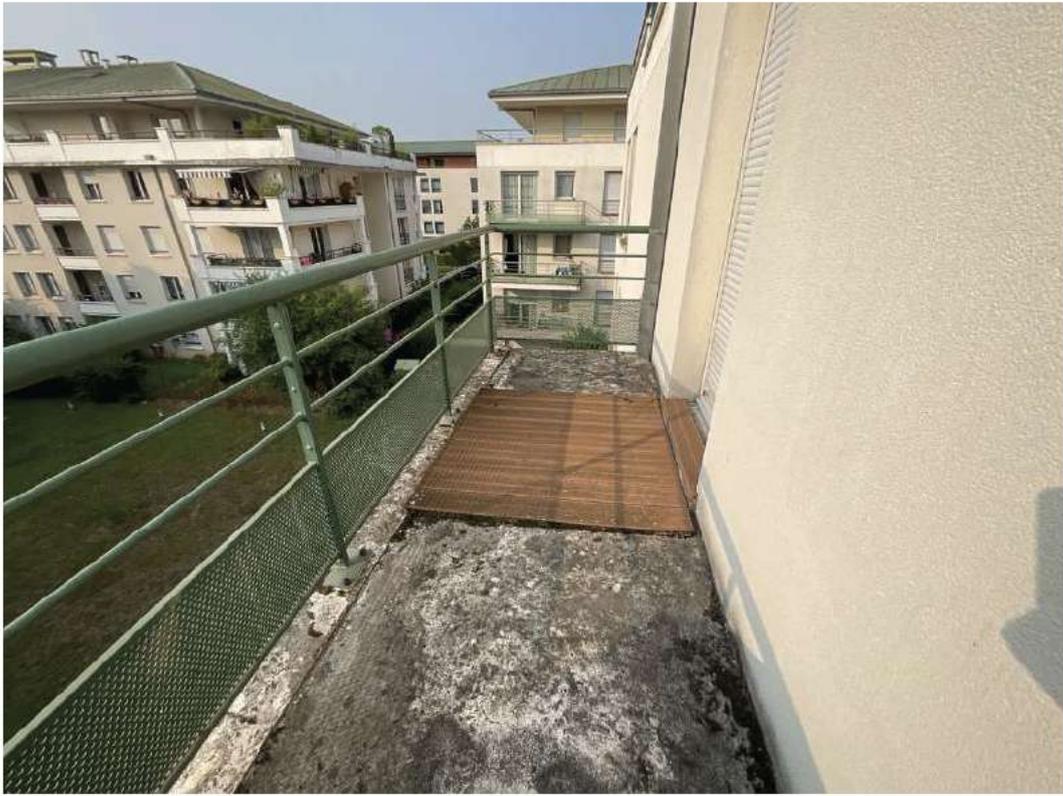
2.

BALCON

Le sol à l'état brut est à l'état d'usage.



1.



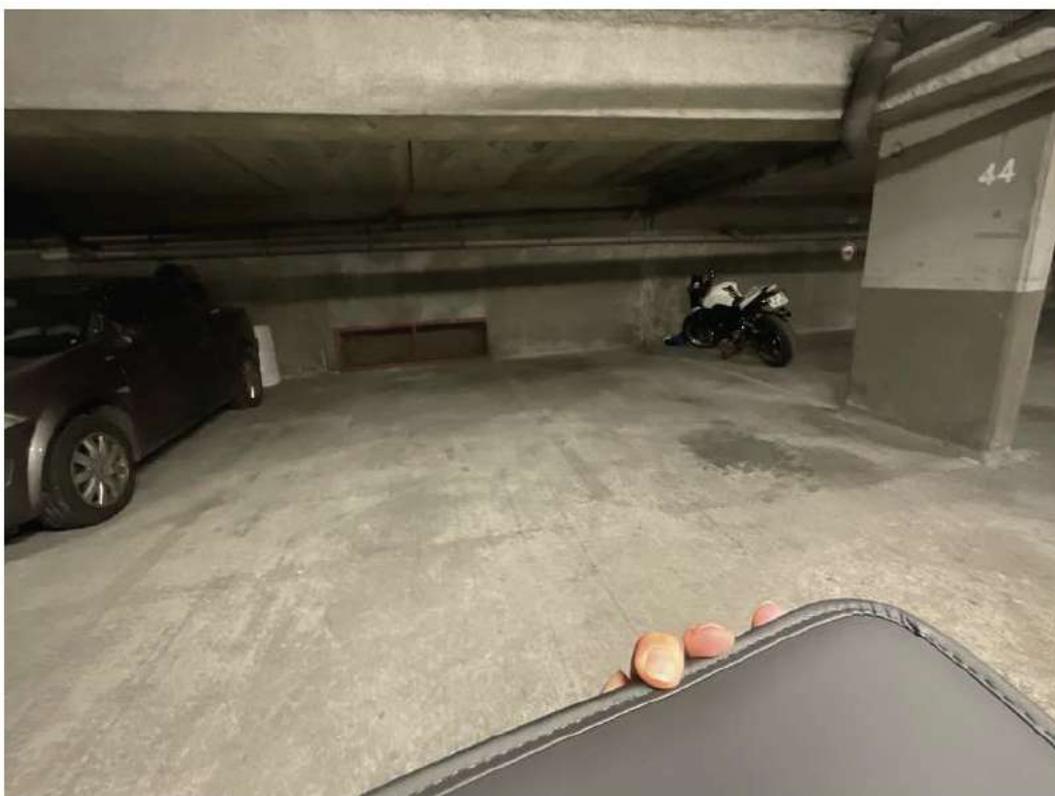
2.



3.

PLACE DE PARKING

Deux places de stationnement n°43 et 44 situées face à la porte d'accès à l'ascenseur menant aux étages.



1.

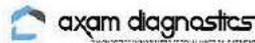
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Soupizet immobilier
10 rue Costes & Bellonte
78200 MANTES LA JOLIE
Tél.: 01 30 33 15 72

DIAGNOSTICS

A l'issue de mes constatations, j'ai annexé au présent procès-verbal de description les diagnostics suivants établis par Monsieur Meena YOUSSEF, de la Sté AXAM DIAGNOSTICS, Géomètre Expert :

- État des Risques et Pollution;
- Diagnostic Performance Energétique;
- Etat de l'installation Intérieure d'électricité;
- Attestation de surface habitable.



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 2024092903
Date de rédaction : 14/08/2024

Désignation du ou des bâtiments :	Désignation du propriétaire :
Localisation du ou des bâtiments : Désignation : ... Yvesse Adresse : ... 5 rue de la Tour Grise (Lots 37, 112, et 113) Commune : ... 78200 MANTES LA JOLIE (France) secteur cadastrale AL, Parcelle(s) n° 533 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lot numéro Lots 37, 112, et 113 N°(s) du raséage :	Désignation du client : Nom et prénom : ... Monique MARIE STEPHANE CHARLES Adresse : ... 5 rue de la Tour Grise 78200 MANTES LA JOLIE (France)
Objet de la mission : <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante <input type="checkbox"/> Dossier antiradioactivité <input type="checkbox"/> Dossier amiante Partiel Privative <input type="checkbox"/> Diag antiradioactivité avant travaux <input type="checkbox"/> Diag antiradioactivité avant occupation <input type="checkbox"/> Contrôle radiologique annuelle <input type="checkbox"/> Amiante HAP <input type="checkbox"/> Stratégie (ordre d'analyse) <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique <input type="checkbox"/> Etat des risques	<input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique <input type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites <input type="checkbox"/> Etat parasitaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollution <input type="checkbox"/> Etat des lieux <input checked="" type="checkbox"/> Risques (LI, Cames) <input type="checkbox"/> Nitrate (Surfaces habitables) <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CRÉP) <input type="checkbox"/> Plans sans Travaux <input type="checkbox"/> Essais de étanchéité (DREFF) <input type="checkbox"/> Diag. Assurances <input type="checkbox"/> Diag. Plomb <input type="checkbox"/> Diag. Installation Gaz <input type="checkbox"/> Diag. Fumée Gaz (Fus) <input type="checkbox"/> Diag. Installation Electrique <input type="checkbox"/> Technique BTES <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique <input type="checkbox"/> Diag. Radon <input type="checkbox"/> Vérif. accessibilité handicapé <input type="checkbox"/> Diag. Performance Acoustique

AXAM DIAGNOSTICS | 21 rue de Saint Sébastien 92000 PARIS | TEL : 01 43 99 60 77 | EMAIL : contact@axamdiagnostics.com
N°SIREN : 800 051 030 015 | Copropriété Fournisseur : ALLIANCE 98031433

1. Extrait de fichier PDF

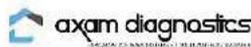
Résumé de l'expertise n° 2024082903

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments	
Localisation du ou des bâtiments Adresse : 5 rue de la Tour Grise (Lots 37, 112, et 113) Commune : 70200 MANTES LA JOLIE (France) Secteur cadastrale AL, Parcelle(s) n° 533	
Désignation et situation du ou des lots(s) de référence : Lot numéro Lots 37, 112, et 113	
Périmètre mesuré : ...	
Prestations	Conclusion
Electricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
Etat des Risques et Pollutions	Le bien est situé dans la périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Inondation). Le bien n'est pas situé dans la périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans la périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique d'Alerte en zone 1 selon la réglementation parasismique 2011 ENSA : L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA : Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien
DPE	190 5 D Estimation des coûts annuels : entre 990 € et 1 370 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro entretènement DPE (ADEME) : 2479E2906237X
Mesurage	Superficie Lot Carré locale : 64,45 m² Surface au sol totale : 64,45 m²

AXAM Diagnostics | 41 Rue de Bel Air 31400 Venetres Jarcy | Tél. : 0782000277 | E-mail : contact@axamdiagnostics.com
N°SIREN : 8051013303035 | Copernic Assurance - ALIANZ n° 80510101

2. Extrait de fichier PDF



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2024082903** relatif à l'immeuble bâti visité au : 5 rue de la Tour Grise (Lots 37, 112, et 113) 78200 MANTES LA JOLIE (France).

Je soussigné, **Mohand BAKOURI**, technicien diagnostiqueur pour la société **AXAM Diagnostics** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, et se voir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Atelier	Mohand BAKOURI	I.Cert	CP013842	26/04/2028 (Date d'expiration) : 27/04/2023
DPE	BAKOURI Mohand	I.Cert	CP013842	18/04/2028 (Date d'expiration) : 19/05/2023
Electricité	Mohand BAKOURI	I.Cert	CP013842	12/04/2028 (Date d'expiration) : 13/04/2023
Gas	Mohand BAKOURI	I.Cert	CP013842	13/04/2028 (Date d'expiration) : 14/04/2023
Plomb	Mohand BAKOURI	DEKRA Certification	DTI 3124	13/04/2028 (Date d'expiration) : 14/05/2023
Audit Energétique	Mohand BAKOURI	I.Cert	AE-CP013842	31/12/2022 (Date d'expiration) : 05/04/2023

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ n° 908100101 valable jusqu'au 30/09/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.

- Nevoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.

- Disposer d'une organisation et de moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à Venetres Jarcy, le 19/08/2024

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les occupants de tous états, 1° 3° et 4° de l'article L. 271-1 sont dotés par une personne exerçant des activités de compétence et disposant d'une qualification en la matière appropriées. Cette personne est tenue de constater que les occupants peuvent de manière indépendante et à son indépendance et avec le propriétaire ou son mandataire au 1°) appel à offre, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir les états, constats, diagnostics composant le dossier. »

Article L271-7 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire change une personne capable de réaliser les diagnostics techniques, celle-ci doit mettre un diagnostic par écrit et attester sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard de l'article L271-6 et de l'article 24 de la loi relative aux moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

AXAM Diagnostics | 41 Rue de Bel Air 31400 Venetres Jarcy | Tél. : 0782000277 | E-mail : contact@axamdiagnostics.com
N°SIREN : 8051013303035 | Copernic Assurance - ALIANZ n° 80510101

1/1
Rapport de :
19/08/2024

3. Extrait de fichier PDF



4. Extrait de fichier PDF



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Notis soussignés, Cabinet CONDOREET, 19 rue Francis Davos – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société AGENCE BAKOURI
Et Rue du Bol Air
91480 VARENNES JARCY
Siret n°800 106 320 00016

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Defense Cedex, en contrat d'assurance « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 865 7895 / 8887 99101.

- ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSUREE DIAGNOSTIC IMMOBILIER :**
- Diagnostic Acoustique aérien et collé et diagnostic acoustique de transmission des bruits et production de la carte (MFGA)
 - Diagnostic amiantes avant et après travaux dans les résidences de brèves (N° V16-GC (article D4412-140 à D4412-143 du Code de la Santé) - article D1228-07 CTR - arrêté du 20 juin 2013)
 - Diagnostic amiantes avant vente et avant location
 - Diagnostic de performance énergétique (DPE)
 - Diagnostic de risques existants de gaz engorgement dans le cadre de DDT
 - Diagnostic au laser (Laser Lo-Build)
 - Diagnostic thermique
 - Diagnostic technique amiante (DTA)
 - Diagnostic état de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DIT)
 - Diagnostic Eléctro-son (EPE)
 - Diagnostic Etai et Carrez
 - Diagnostic amiantes dans les parties privatives (DAP)
 - Recherche de métaux lourds (résiduels) toxiques (Mercur)
 - Audit Diagnostique réalisé dans le cadre de SPE et d'allocations de la vente d'une maison ou d'un immeuble monopropriété Située à : rue C. Lorrain de la rue N° 2021-1144 de 32030507 - Casat et Ravenna
 - Diagnostic Etai des maçonneries et poteaux (ERP)
 - Contrôle visuel après travaux de dimensionnement (Norme NFX 49 061)
 - Marché de la plomb plomb dérivé
 - Diagnostic plomb après travaux

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

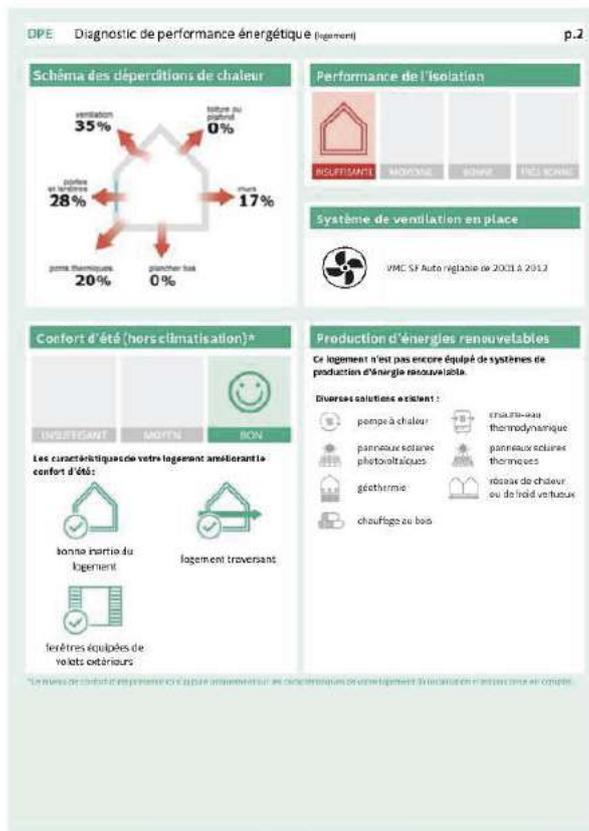
Période de validité : du 01/10/2023 au 30/09/2024.

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

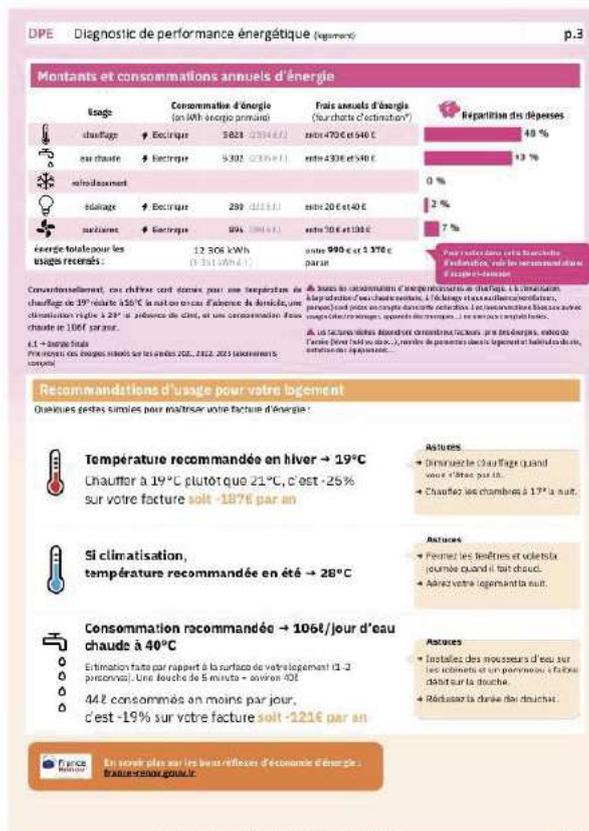
La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions subsidiaires n° 41020-01-2013 et des conditions particulières (feuille d'adhésion 808100101), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurance pour la période de la présente attestation.

Tel : 09 72 30 93 00
13 rue Francis Davos - 13001 Marseille
CONDOREET@CONDOREET.COM - WWW.CONDOREET.COM
Société Française - condoreet@condoreet.com - 43 rue Francis Davos 13001 Marseille 09 72 30 93 00
SAS AU CAPITAL DE 200 000 € - RCS Marseille 509 233 862 - INFOS FINANCIERES OJD N° 126 82 8999 0001 - SIREN 509 233 862
Appareil de mesure de l'humidité et de l'humidité - 4 rue de l'Industrie 13011 Paris

5. Extrait de fichier PDF



8. Extrait de fichier PDF



9. Extrait de fichier PDF

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement) p.1

Voir en annexe le détail du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	Description	Isolation
Murs	Mur en béton banché d'épaisseur d'20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2002) donnant sur l'extérieur. Bancs (structure lourde) non isolés donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur.	Isolation
Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé.	Sans objet
Tolère/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé.	Sans objet
Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec sous-bassement PVC, double vitrage avec lame d'air 24 mm et volets résistants aluminium / Portes-battantes ouvrantes PVC, double vitrage avec lame d'air 14 mm et volets résistants aluminium / Fenêtres battantes PVC, double vitrage avec lame d'air 24 mm et volets résistants aluminium / Portes(s) bois opaque(s) étanche.	Isolation

Vue d'ensemble des équipements

	Description
Chauffage	Pompe à circulation électrique NFC, NF ⁺⁺ et NF ⁺⁺⁺ avec programmateur pièce par pièce (système individuel)
Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (capacité 8 ou 7 litres), contenance ballon 500 L
Climatisation	Néant
Ventilation	VNC SF Aéro réglable de 2001 à 2012
Filtrage	Avec inter-filtres pièce par pièce avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour améliorer vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	Type d'émission
Chauffage	Veillez la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de légionelle (en dessous de 50°C).
Éclairage	Éteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier l'isolant et les capteurs tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Ventilator	Nettoyer/ régler le filtre/laider tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Vallier à venir les bouches de chaque pièce très régulièrement.

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la responsabilité du gestionnaire de l'immeuble.

AXAM Diagnostics | Tel : 079209027 | Dossier : 202402303 Page 4/11

10. Extrait de fichier PDF

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement) p.5

Recommandations d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (par packs de travaux + ci-dessous). La rénovation performante peut écopner aussi une alternative possible (réalisation du pack avant le pack). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels

Lettre	Description	Performance recommandée
	Étape non nécessaire, performance déjà atteinte	

2 Les travaux à envisager

Montant estimé : 11000 à 17 000€

Lettre	Description	Performance recommandée
	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme.	Uw = 1,3 W/m ² .K, Uw = 0,42
	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre émetteur ne peut fonctionner).	SCOP = 4
	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

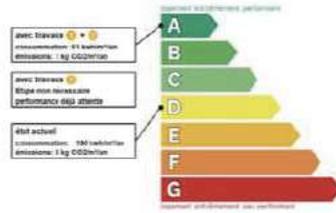
Commentaires : Néant

AXAM Diagnostics | Tel : 079209027 | Dossier : 202402303 Page 5/11

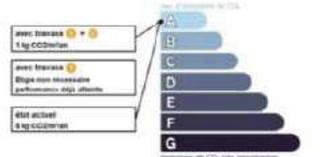
11. Extrait de fichier PDF

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Don't émissions de gaz à effet de serre



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits (indépendants des aides de l'Etat, de l'Agence et de l'ANAH) : <https://france-renov.gouv.fr/espaces-geographiques>

ou appelez le 09 70 00 00 00 (numéro vert) 7 jours par semaine, de 9h à 19h, de lundi au vendredi et de 9h à 18h, le samedi.

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

Région Île-de-France

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. A court terme, améliorer nos classes à la suppression des énergies fossiles (chauffage de gaz à effet de serre Fossil, charbon et à l'industrialisation des énergies renouvelables d'ici 2030).

12. Extrait de fichier PDF

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifié (<https://diagnostic.energie.developpement-durable.gouv.fr>).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
 L'Etat - Centre National de l'Information - Parc d'affaires - Espace Performance 33760 SAINT BRIGIDE (détail sur www.info-cert.fr)

Éditeur : Régis & Cécile - 11018 Digne-les-Bains - France - Téléphone : 04 78 31 11 11 | contact@regis-ec.com
 Référence du DPE : 2024062903 | **Hydrocarbures restreints**
 Date de validité de la fiche : 20/06/2024
 Inventeur fiscal des logements : N/A
 Référence de la méthode de calcul : **Section calorifique et Perforance et 555**
 Méthode de calcul utilisée pour l'évaluation du DPE : **SC-DPE 2023**
 Numéro d'immatriculation de la personne : N/A

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutés les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètre.

Explications personnelles liées aux éléments pouvant amener à des différences entre les consommations actuelles et les consommations théoriques :
 Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage liées (en particulier que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes de lieu. Il peut donc apparaître des différences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation théorique pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'usage ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent élargir l'usage de chauffage dans les conditions standard et également les taux d'usage ou l'usage intervenu des locaux qui sont censés être utilisés dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'observateur de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3D (définie par arrêté qui est sujet à des modifications dans le temps qui peut avoir également influencé les résultats.

Généralités

Donnée d'usage	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	0300000000	05 Yvelines
Altitude	% (altitude par rapport à la mer)	22 m
Type de bien	0300000000	Appartement
Année de construction	0300000000	2001 - 2005
Surface de référence de l'habitat	0300000000	64,00 m²
Surface de référence de l'ensemble	0300000000	64,00 m² (sans les surfaces à partir des conditions d'occupation)
Nombre de niveaux de logement	0300000000	1
Niveau moyen de l'étage	0300000000	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'usage	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 (sol, toit, Demi)	Surface de toit	0300000000 41,89 m²
	Type de toit (isolé ou non)	0300000000 Toit isolé
	Puissance nominale	0300000000 Puissance nominale
	Épaisseur de l'isolant	0300000000 0,20 m
	Isolation	0300000000 oui
Mur 2 (int)	Année de construction	0300000000 2001 - 2005
	Surface de mur	0300000000 1,03 m²
	Type de mur (isolé ou non)	0300000000 Mur isolé (selon les conditions de construction de la réglementation)
	Surface de mur	0300000000 40 m²
	État de l'isolant (isolé ou non)	0300000000 non isolé
Surface de mur	0300000000 0 m²	

13. Extrait de fichier PDF

Avant-métrage global	X	Valeur ajoutée	2001-2005
Energie utilisée	↗	Observé (mesure)	Sourçage
Type de chauffage	↗	Observé (mesure)	Panneau solaire photovoltaïque (PV) et (P)***
Type de chauffage	↗	Observé (mesure)	Aucun
Équipement thermostatique	↗	Observé (mesure)	Aux lettres thermostatique par pièce sans limitation température
Niveau de risque sanitaire	↗	Observé (mesure)	I
Type de ventilation	↗	Observé (mesure)	Sourçage (Bâtiment) et ventilation naturelle (Ventilation) ou (S) (S) (S)
Avant-métrage global	X	Valeur ajoutée	2001-2005
Energie utilisée	↗	Observé (mesure)	Sourçage
Chauffage	↗	Observé (mesure)	MS
Type de chauffage	↗	Observé (mesure)	Installation de panneaux solaires photovoltaïques (PV) et (P) (S) (S)
Type de chauffage	↗	Observé (mesure)	Aucun
Valeur de stockage	↗	Observé (mesure)	2001

Références réglementaires utilisées :
 Article L1341-2 du CCH, Décret n° 1011-857 du 8 juillet 2011, arrêté du 31 mars 2012, 8 octobre 2011 et du 27 juin 2021 relatifs à la transposition des directives de performance énergétique à l'Agence de l'énergie et de l'habitat de l'énergie et relatif à l'application réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 1 juillet 2024, décret 2325-1410, 1320-1419, 2016-1114, 2016-1175, Ordonnance 2015-205 et LEP1-4 à 6, loi 2004-1334 et L135-1 à 3, décret 2020-1441 et L135-1 à 3 du CCH et règlement n° 2320/2004 du Parlement.

Informations complémentaires : AXAM Diagnostic 85 Rue du Bâ Air 91460 Voreaux Jarcy
 Tél. : 0762 09 90 27 - N° SIRET : 8091363200016 - Coordonnées d'assurance : ALLIANZ n° 0082049101

À l'attention du propriétaire des lieux au moment de la réalisation du DPE :
 Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de consultation ou envoi de communications ou de procédures administratives. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.
 Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contact » de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.edm.fr/).

AXAM
 07 62 09 90 27

16. Extrait de fichier PDF



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2024062003
 Date de repérage : 19/06/2024
 Heure d'arrivée : 09 h 00
 Durée du repérage : 02 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des lieux désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 (I) et V, de la loi n° 96-1107 et 18 décembre 1996, n°2014-1145 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/332 du 23 mai 1997, et Vus de reporter leur superficie dans les actes de vente. À l'inverse, en aucun cas elle ne s'applique au caractère de cession ou d'habitation logement.

Extrait de l'article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot est d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 4-6 de la loi n° 96-1107 et 18 décembre 1996, sur les surfaces des parties des locaux et et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, portes, entrées de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,90 m.

Extrait Art 4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments Localisations (L) ou des adresses : Adresse terrain : Yvelines Adresse : 5 rue de la Tour Grise (lots 37, 112, et 113) Commune : 78200 MANTES LA JOLIE (France) Section cadastrale AL Parcelles n° 538 Désignation et situation du ou des lots de destination : 538 Mantes Lots 37, 112, et 113	Désignation du propriétaire Désignation du client : Nom et prénom : Monsieur Martin Philippe CHANLES Adresse : 5 rue de la Tour Grise 78200 MANTES LA JOLIE (France)
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : M. ABRAMI Adresse : 88 avenue Paul Jourde 93140 CLAMART (France)	Reperage Périmètre de repérage :
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : Mehaud BAROUEI Raison sociale et nom de l'entreprise : AXAM Diagnostics Adresse : 81 Rue du Bel Air 91460 Voreaux Jarcy Numéro SIRET : 809136320 Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ Numéro de police et date de validité : 8091363200016 - 30/09/2024	
Superficie privative en m² du ou des lot(s) Surface au Carré totale : 64,15 m² (soixante-quatre mètres carrés quarante-cinq) Surface au sol totale : 64,45 m² (soixante-quatre mètres carrés quarante-cinq)	

17. Extrait de fichier PDF

Résultat du repérage

Date du repérage : **19/08/2024**
 Documents remis par le titulaire d'ordre à l'opérateur de repérage :
Non
 Lettre des parties prenantes :
Non
 Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Monsieur Martin Stéphane Charles
 Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble visées	Superficie attribuée au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Salon - Séjour - Entrée	9,57	9,57	
Salon - Séjour - WC	4,35	4,35	
Salon - Séjour - Séjour - cuisine	12,95	12,95	
Salon - Séjour - Rangement	4,32	4,32	
Salon - Séjour - Salle de bain	3,77	3,77	
Salon - Séjour - Chambre 1	3,54	3,54	
Salon - Séjour - Chambre 2	9,21	9,21	

Superficie privative au m² du mètre carré :
Surface au Carrez totale : 68,45 m² (soixante-huit mètres carrés quarante-cinq)
Surface au sol totale : 68,45 m² (soixante-huit mètres carrés quarante-cinq)

Fait à Versailles Jarcy, le 19/08/2024

Par : **Mohand BAKOURI**



Aucun document n'a été mis en annexe

18. Extrait de fichier PDF



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2024082903
 Date du repérage : 19/08/2024
 Heures d'intervention : 00 h 00
 Durée du repérage : 02 h 00

La présente mission consiste, suivant l'article du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 154-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Ce état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 2 ans.

1. - Destination et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local (Photozone) et de ses dépendances :
 Type d'immeuble : Appartement
 Adresse : 5 rue de la Tour Griesa (Lots 37, 112, et 113)
 Commune : 78100 MANTES LA JOLIE (France)
 Département : Yvelines
 Références cadastrales : Section cadastrale AL, Parcelle(s) n° 533, identifiant fiscal : N/A
 Désignation et situation du ou des lots(s) de l'immeuble :
 1 Lot numéro Lots 37, 112, et 113

Régime de repérage :
 Année de construction : > 1997
 Année de l'installation : > 15 ans
 Distributeur d'électricité : Engie
 Partis du lot non visités : Néant

2. - Identificatifs du demandeur d'ordre

Identité du demandeur d'ordre :
 Nom et prénom : SCP ABRASHIM
 Adresse : 58 Avenue Jean Bourde
 92140 CLAMART (France)
 Téléphone et adresse Internet : Nos communications
 Qualité du demandeur d'ordre (ou titulaire de l'ouvrage) : Propriétaire

Propriétaire du local (Photozone) et de ses dépendances :
 Nom et prénom :
 Adresse : 5 rue de la Tour Griesa
 78100 MANTES LA JOLIE (France)

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :
 Nom et prénom : Mohand BAKOURI
 Raison sociale et nom de l'entreprise : AXAM Diagnostics
 Adresse : 81 Rue du Bel Air
 91480 Versailles Jarcy
 Numéro SIRET : 990106320
 Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANCE
 Numéro de police et date de validité : 000109504 - 30/09/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert le 13/06/2021 jusqu'au 13/06/2023. (Certification de compétence CDDI 3862)

19. Extrait de fichier PDF



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation situés et aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation domestiques, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du particulier jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseaux informatiques, de vidéoprotection, de contrôle d'accès, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V et en courant alternatif et 100 V en courant continu.

- L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, vérifiables, de l'installation ou relevant du domaine. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (même le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des bornes des câbles.
- Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :
 - les parties de l'installation non visibles (normalement dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une désintégration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, câbles, gaines, huisseries, éléments d'habits incorporés dans le mobilier, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
 - les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
 - insuffisance entre le courant admissible (calculé) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5. - Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies évitées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La façon d'accepter et de l'installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protecteur mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques viciés, insérés à l'usage.

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine.

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC, Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

20. Extrait de fichier PDF



6. - Avertissement particulier

Diécor de construction n'ayant pu être vérifié

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Peut à vérifier : Élément constituant la prise de terre adéquat Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre. Constitution Peut à vérifier : Prises de terre multiples (interconnectées même bâtiment). Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation dérivée à la terre	Détermination et mise en oeuvre Peut à vérifier : Présence d'un conducteur de terre Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre. Caractéristiques techniques Peut à vérifier : Section du conducteur de terre satisfaisante Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre. Constitution et mise en oeuvre Peut à vérifier : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison à l'assise/bâche principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou bornette de terre principale Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre. Constitution et mise en oeuvre Peut à vérifier : Connexions assurées entre les fils conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <= 2 ohms Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre. Caractéristiques techniques Peut à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre. Constitution et mise en oeuvre Peut à vérifier : Éléments constituant le conducteur principal de protection agréés Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre. Constitution Peut à vérifier : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection Moyen : Contrôle impossible prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être vérifiées et justification : Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Aphasie - Bâtiment K - Parc d'Affaires - Espace Performance 35700 SAINT GRIGOIRE (détail sur www.ifp-cert.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : 19/09/2024
Rapport rédigé à Varennes Jarcy, le 19/09/2024

Par : Mohand BAKOURI

Cachet du Technicien

21. Extrait de fichier PDF

6. – Explications détaillées relatives aux risques encourus.

Objectif des dispositions et description des risques encourus
<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, installé à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, de un ou plusieurs circuits et accessoire, le circuit ou la sous-partie de l'installation électrique.</p> <p>Son dispositif, son fonctionnement ou un appareil rattaché ne permet pas d'éviter toute situation de surcharge ou de danger (risque d'incendie, choc électrique, etc.) et/ou de s'exposer sur l'installation électrique.</p> <p>Précautions d'entretien et de maintenance : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'entretien ou un mauvais réglage.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement expose à la cause d'une défectuosité, voire d'une électrocution.</p> <p>Risque de choc et installation en contact à la terre : Une défectuosité ou manque, lors d'un défaut d'entretien sur un matériel électrique, de réaliser à la terre la sécurité des objets électriques est un risque.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur détérioration partielle peut être la cause d'une électrocution, voire d'une électrochoc.</p> <p>Précautions contre les surintensités : Le dispositif d'automatisme ou coupe-circuit à maximum fixe, le temps de coupure court, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les surintensités anormales dus aux surcharges ou courts-circuits.</p> <p>L'absence de ce dispositif de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p> <p>Limiter l'équipotentialité dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit touché par un courant électrique d'origine.</p> <p>Son absence entraîne, en cas de défaut, l'écoulement de courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrocution, voire d'une électrochoc.</p> <p>Risque liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les objets de mise en contact de l'installation électrique à l'intérieur de ces locaux permettent de limiter le risque de choc électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsqu'il est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de cette règle peut être la cause d'une électrocution, voire d'une électrochoc.</p> <p>Matériaux électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques sont des parties nues sous tension sont accessibles (matériaux électriques anciens, fil électrique dénudé, borne de connexion non placée dans une boîte électrique d'un logement, câbles électriques saisis, ...). Le respect de l'ensemble des règles d'installation, voir d'entretien, est essentiel.</p> <p>Matériaux électriques anciens ou adaptés à l'usage : Les matériels électriques, lorsqu'ils sont anciens, et surtout pas sans indication satisfaisante contre l'usage des parties nues sous tension et ne peuvent plus être utilisés sans précaution. Lorsqu'ils ne sont plus adaptés à l'usage que l'on veut en faire, le démontage doit être effectué de leur utilisation. Dans le doute car, ces matériels présentent d'importants risques d'incendie, voir d'électrocution.</p> <p>Appareils et utilisations situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privées : Lorsque l'installation électrique dans de la partie privée n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec le réseau d'un matériel électrique ou même, ou une partie, même sous tension peut être la cause d'électrocution, voir d'électrochoc.</p> <p>Plaque près ou dans de l'habitat : Les risques de choc ou source de l'installation électrique et des équipements annexes à la plaque ou au bornier de l'habitat permettent de limiter le risque de choc électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsqu'il est mouillé ou immergé. Le non-respect de cette règle peut être la cause d'une électrocution, voire d'une électrochoc.</p>

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus
<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement le secours du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut élevé de nature variable. A cet effet, l'installation est dotée de dispositifs automatiques capables d'interrompre le courant en cas de défaut, l'empêchant ou le limitant, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrocution, voir d'électrochoc.</p> <p>Règles de prise de courant de type à structure : L'absence de prise de courant de type à structure, l'absence ou l'absence d'entretien, en particulier par un défaut, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise et contact sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrocution, voir d'électrochoc.</p> <p>Boîtes de prise de courant de type à grille : La présence d'un objet au niveau d'un socle de prise de courant avec le risque d'électrocution, voire d'électrochoc, ou d'incendie, ou d'incendie (l'absence des films ou des isolateurs d'un contact d'automatisme).</p>

22. Extrait de fichier PDF

Annexe - Photos



Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

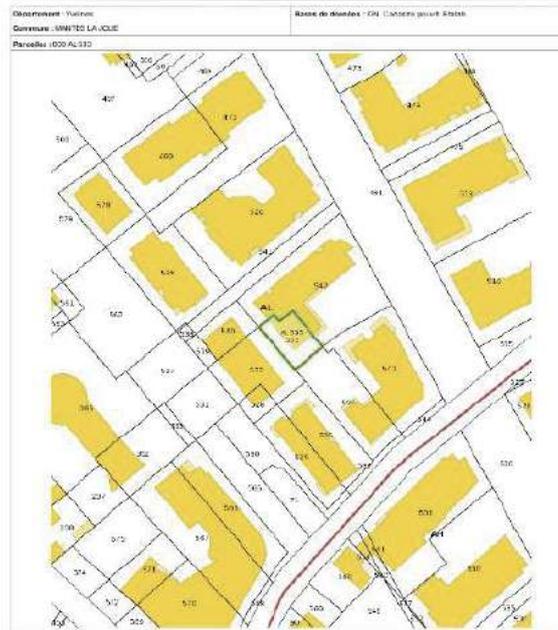
L'électricité constitue un danger invisible, insidieux et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant devant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrocution, électrochoc). Rester toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

23. Extrait de fichier PDF

Extrait Cadastral



4/29

15 AM 08 00000001 - 41 Rue à Bel Air 91800 Mantes-Jury, 8611830

28. Extrait de fichier PDF

Zonage réglementaire sur la Sismicité

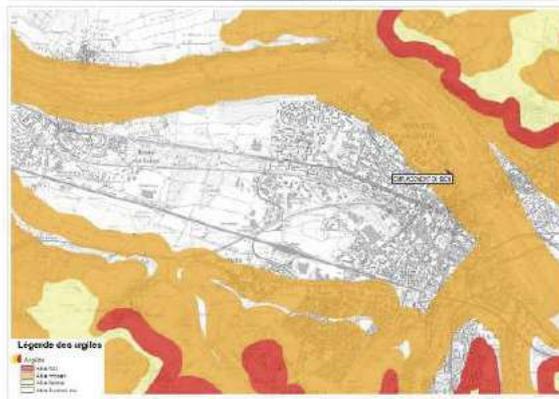


5/29

15 AM 08 00000001 - 41 Rue à Bel Air 91800 Mantes-Jury, 8611830

29. Extrait de fichier PDF

Carte
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

DISP

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



6129
16AM08.000203 - 41 Rue de Bel Air 5180 Valennoy, Jersey, B61143E0

30. Extrait de fichier PDF

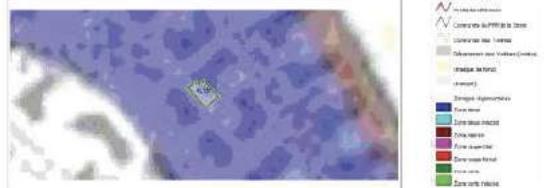
Carte
Inondation par crue



Inondation par crue Approuvé le 2010/2017

DISP

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



7129
16AM08.000203 - 41 Rue de Bel Air 5180 Valennoy, Jersey, B61143E0

31. Extrait de fichier PDF

Annexes

Cartographie des toitures auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



0129

EGAM DB 3002CS - 41 Rue à Be Ai 5180 Valenciennes, France, 59143ES

32. Extrait de fichier PDF

Annexes

Arrêté



ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION

ARRÊTÉ n° 07 - 064 / 2008

Forme approuvée de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) de la Vallée de la Sambre et de l'Oise dans la Département des Yvelines

Libre et communiqué
de la Région Nord-Pas de Calais

LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION
Christian de La Haye

- Vu la note de l'arrêté n° 07-064 / 2008, en vertu de laquelle il est fait état de l'adoption des plans de prévention des risques d'inondation;
- Vu le plan de l'urbanisme et notamment les articles L.429-1, R.128-1, L.429-2, R.128-14, R.128-15 et R.128-16;
- Vu le plan de l'urbanisme pour une ville durable et notamment son article R.128-1 et R.128-16;
- Vu le décret n° 163 (2007) du 12 octobre 1997 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, modifié notamment par l'arrêté n° 2005-5 du 6 janvier 2005;
- Vu le décret du 14 juin 1992 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise dans la section comprise entre Compiègne et Compiègne-Saint-Denis, ainsi que des plans de prévention des risques naturels applicables au territoire de la Vallée de l'Oise;
- Vu le décret du 13 février 1997 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Sambre pour le secteur situé le département des Yvelines de Compiègne-Saint-Denis à Paris 9^{ème} arrondissement de Paris et de Compiègne à Paris 13^{ème} arrondissement de Paris;
- Vu le décret du 13 février 1997 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Sambre pour le secteur situé le département des Yvelines de Compiègne-Saint-Denis à Paris 9^{ème} arrondissement de Paris et de Compiègne à Paris 13^{ème} arrondissement de Paris;
- Vu le décret du 13 février 1997 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Sambre pour le secteur situé le département des Yvelines de Compiègne-Saint-Denis à Paris 9^{ème} arrondissement de Paris et de Compiègne à Paris 13^{ème} arrondissement de Paris;
- Vu le décret du 13 février 1997 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Sambre pour le secteur situé le département des Yvelines de Compiègne-Saint-Denis à Paris 9^{ème} arrondissement de Paris et de Compiègne à Paris 13^{ème} arrondissement de Paris;

Page 1 sur 4

0129

EGAM DB 3002CS - 41 Rue à Be Ai 5180 Valenciennes, France, 59143ES

33. Extrait de fichier PDF

Qu'est-ce que l'ERFS ?

de documents et pour les que de commentaires. A TITRE INFORMATIF, à l'acception de ce locuteur, ces informations n'ont pas de valeur juridique.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?
Un site pollué est un site qui, du fait d'événements de nature ou d'origine humaine, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque sérieux pour le présent ou l'avenir. Ces situations sont souvent dues à d'éventuelles pratiques anciennes d'élaboration des déchets, mais aussi à des fuites ou à des déversements de produits chimiques, accidentels ou non. Il existe également l'impact de certains sites liés contaminants dus à des émissions de rejets atmosphériques accumulés au cours des années sans des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs de sites SSS ?
Le grille établie en lieu des projets de SSS et le motif de constatation des faits de risque comme. L'avis des experts est recueilli lors des réunions de suivi des sites par grâce à la contribution des intervenants participants. Ces sections seront approuvées dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les changements ?
Le décret n° 2022-084 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquiescés et des locataires sur les risques liés au territoire de fait de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERFS doit mentionner le département pas par le projet sur l'existence d'un SSS. Le site d'habitation, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en respectant les informations à disposition dans le système d'information géographique (par R102-26 du Code de l'aménagement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?
➔ **BASOL** : Base de données des sites à risque de pollution (ou actuellement indicatif) sur les activités industrielles approuvées une action des projets industriels, à titre préventif ou curatif.
➔ **BASIAS** : Base de données (Anciens Sites Industriels et Activités de Service, établie essentiellement à partir des archives et (grâce aux) BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ; il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à venir potentielle.
➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services qui ont existé au cours du temps. CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.

Que propose Media Inter ?
Media Inter interconnecte, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS, et via CASIAS.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur s'informe pas l'acquiescé ou le locataire ?
« À défaut de se faire polairement renseigner sur les données disponibles de la documentation précitée avant la conclusion, dans un délai de deux mois à compter de la découverte de la pollution, l'acquiescé ou le locataire a le droit de demander la résiliation du contrat ou, selon le cas, de se faire reconnaître une partie de son prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquiescé peut aussi demander la résiliation de son bail ou l'annulation de son bail de location. Lorsque le coût de cette résiliation ne peut pas être amorti par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2021-1302 du 28 octobre 2021)

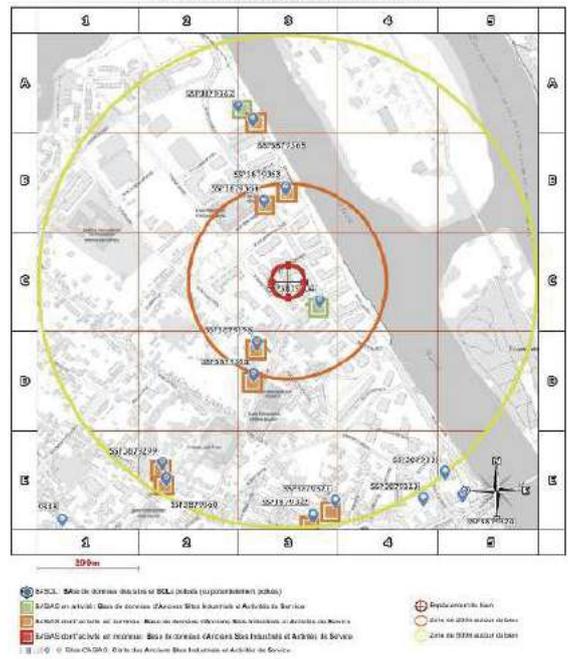
20/20

11AM 08 3102101 - 11 Rue de la 1180 Valence, Jersey, 94114330

44. Extrait de fichier PDF

Cartographie des sites

situés à moins de 200m de bien et à moins de 500m du bien



21/20

11AM 08 3102101 - 11 Rue de la 1180 Valence, Jersey, 94114330

45. Extrait de fichier PDF



Monsieur Meena YOUSSEF
Diagnosticheur
AXAM DIAGNOSTICS



Monsieur Stéphane
Charles MARTIN.

...

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 85 pages pour servir et valoir ce que de droit.



Sabine ABRAHMI
Commissaire de Justice